

Education Pour Tous

Plan d'Action

Ministère de l'Éducation, de la Science,
de la Technologie et de la
Recherche Scientifique

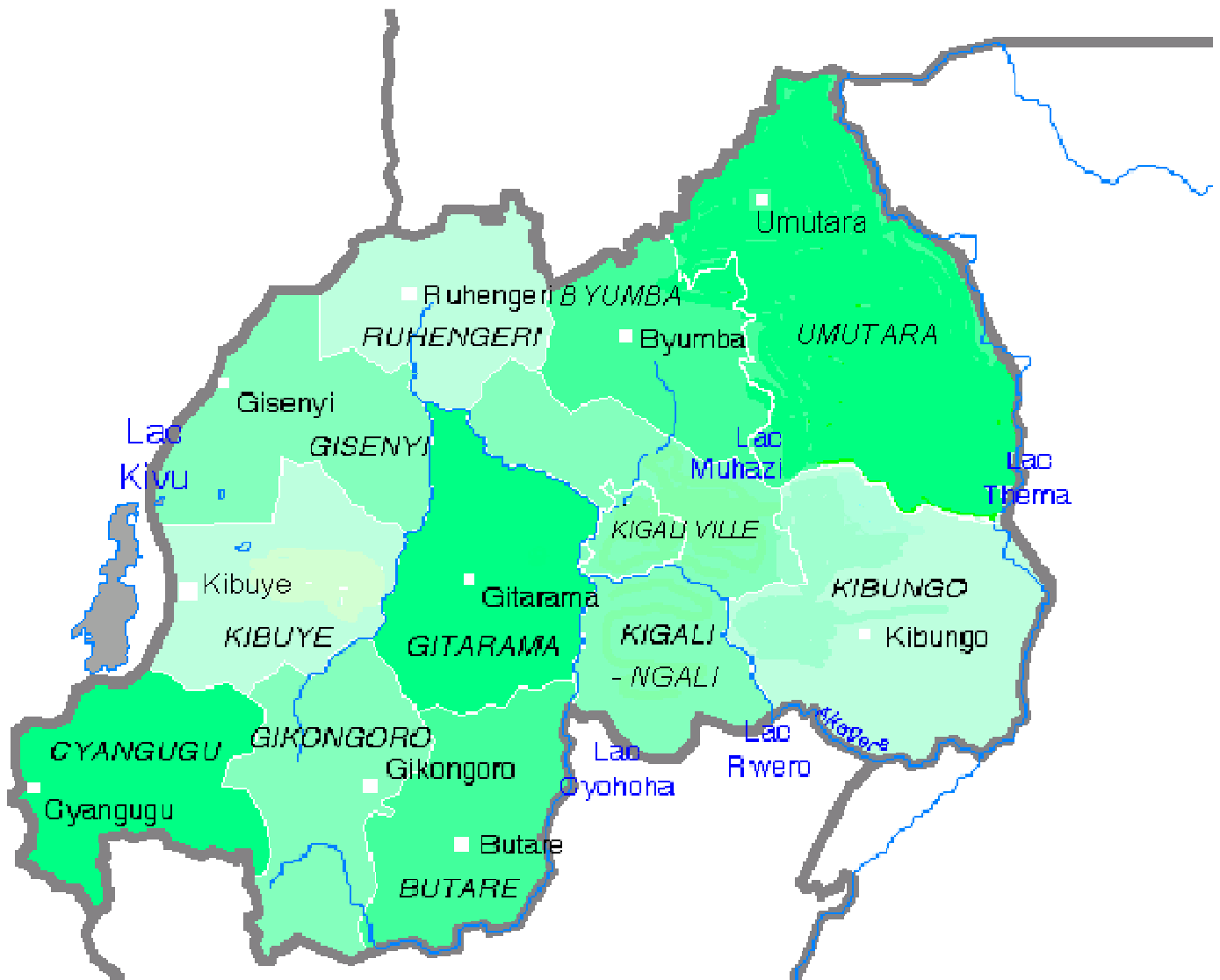
Juin 2003

NOM DE LA PROVINCE



CENTRE DE LA PROVINCE

Carte Du Rwanda : Lignes de Démarcation Provinciales



LISTE ALPHABETIQUE DES SIGLES ET ABREVIATION

BAD :	Banque Africaine de Développement
BES :	Besoins de l'Education Spéciale
CDD :	Comité de Développement du District
CDMT :	Cadre de Dépense à Moyen Terme
CEAPS :	Centre d'Expérimentation des Activités Préscolaire
CFJ :	Centre de Formation des Jeunes
CFP :	Centre de Formation Professionnelle
CHUK :	Centre Hospitalier Universitaire de Kigali
CNDP :	Centre National de Développement des Programmes
CNE :	Conseil National des Examens
CP :	Comités des Parents
CRA :	Contrôle des Résultats de l'Apprentissage
CSS :	Cycle Supérieur du Secondaire
CTV :	Conseil et Test Volontaire
DEPE :	Direction des Etudes et Planification de l'Education
DfID :	Department for International Development
DPE :	Développement de la Petite Enfance
DRH :	Développement des Ressources Humaines
DSRP :	Document des Stratégies de Réduction de la Pauvreté
ECVM :	Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages
EDDP :	Enquête de Dépistage des Dépenses Publiques
EMI II :	Enquêtes à Indicateurs Multiples
EPT :	Education Pour Tous
EPU :	Enseignement Primaire Universel
ETO :	Ecole Technique Officielle
FAWE :	Forum for African Women Educationalists (<i>Forum des Educatrices Africaines</i>)
FBO :	Faith Based Organisation (<i>Confession Religieuse</i>)
FNUAP :	Fond des Nations Unies pour la Population
FRW :	Franc Rwandais
GP :	Guide Pédagogique
GR :	Gouvernement Rwandais
ISPK :	Institut Supérieur Pédagogique de Kigali
LE :	Livre de l'Elève
MIFOTRA :	Ministère des Fonctions Publiques et du Travail
MIGEPROF :	Ministère du Genre et de la Promotion de la Femme
MIJESPOC :	Ministère de la Jeunesse, du Sport et de la Culture
MINALOC :	Ministère de l'Administration Locale, de l'Information et des affaires Sociales
MINEDUC :	Ministère de l'Education, de la Science, de la Technologie et de la Recherche Scientifique
MINISANTE :	Ministère de la Santé
MST :	Maladie Sexuellement Transmissible
O&C :	Orientation et Conseil
OBC :	Organisation Basée dans la Communauté
ONG :	Organisation Non Gouvernementale

PFD :	Programme de Formation à Distance
PIB :	Produit Interne Brut
PNA :	Plan d'Action National
PNA :	Programme National d'Alphabétisation
PNB :	Produit National Brut
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPLÉ :	Pays Pauvres Lourdemment Endettés
PSSE :	Plan Stratégique du Secteur Education
QBIE :	Questionnaires de Base sur les Indicateurs du Bien-être
SEGI :	Système Educationnel pour la Gestion de l'Information
SIDA :	Syndrome d'Immuno-déficience Acquise
SRP :	Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
SWAp :	Sector Wide Approach <i>(Approche Sectorielle Globale)</i>
TIC :	Technologie de l'Information et de la Communication
TNI	Taux Net d'Inscription
TTC :	Teacher Training College <i>(Instituts de Formation des Enseignants)</i>
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH :	Virus d'Immuno-déficience Humain

Avant Propos

La publication du Plan d'Action de « l'Education Pour Tous » marque une étape importante dans le développement du secteur éducation au Rwanda. Elle présente une projection du développement de l'Enseignement de Base pour la période 2003 à 2015.

Le plan est fondé sur des buts et des indicateurs qui sont internationalement établis. Le cadre de Dakar pour Action (2000) a déclaré que :

- L'année 2015, tous les enfants d'âge scolaire primaire, pourront bénéficier d'une éducation gratuite ayant une qualité acceptable et les disparités du genre dans les écoles seraient éliminées ;
- Les niveaux de l'Analphabétisme des Adultes seraient réduits de moitié et les opportunités d'apprendre pour les jeunes et les adultes seraient largement augmentées ;
- Tous les aspects de la qualité de l'éducation seraient améliorés.

Ce Plan de l'EPT nous aidera dans nos efforts, à réaliser les buts internationaux de l'EPT au profit de tous les Rwandais. Ce plan tient compte de deux plateformes importantes de la politique du Gouvernement dont l'une est celle du progrès vers la décentralisation, et l'autre étant la stratégie pour la réduction de la pauvreté, adoptée par le Gouvernement d'union après le génocide de 1994.

La participation d'une large section croisée des partenaires concernés par les questions de l'EPT a été assurée par l'approche du développement de ce plan. Elle a aussi permis des consultations variées qui ont eu lieu au niveau national, provincial et celui des districts. La structure et le plan des activités à employer pour réaliser l'EPT ont été adoptés par le Forum National pour l'EPT. Ce plan de l'EPT représente le succès des efforts qui ont été coordonnés par le Secrétariat National pour l'EPT depuis Septembre 2001. Nous étendons beaucoup de remerciements aux agents, au personnel technique, aux partenaires et à tous ceux qui ont pris part, pour tous leurs efforts consistants au cours du développement de ce plan.

Le Ministère dans l'exécution de l'EPT continuera de collaborer étroitement avec les autres Ministères concernés par les thèmes variés de l'EPT dans l'exécution de l'Education Pour Tous. Ces Ministères sont MINALOC, MINISANTE, MIFOTRA, MIGEPROF. Ils sont soutenus par des programmes variés des ONG, des Agences de l'ONU, des Agences d'aide bilatérale, des Eglises et de la Société Civile.

Ce plan de l'EPT a été subsumé dans le cadre de l'Enseignement de Base du Plan Stratégique du Secteur Education (PSSE). De cette façon, le plan de l'EPT prend connaissance du plan de développement national, spécialement la stratégie pour la réduction de la pauvreté et la politique du genre. Il contribue à la réalisation des buts stratégiques nationaux pour l'éducation tels qu'ils sont présentés dans le document de la Politique du Secteur Education. Le moyen terme utilisé pour réaliser les buts qui sont exprimés dans le document de la politique a été formulé dans le PSSE 2004 – 2008. A partir de 2004, le Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT) sera préparé selon les stratégies qui sont contenues dans le PSSE. Ainsi les activités prévues pour l'EPT peuvent être contrôlées suivant le plan de tout le secteur.

Le plan de l'EPT sera mis à jour en rapport avec les révisions annuelles du secteur. Toutefois, le délai de sa treizième année donne un projet de planification à long terme pour des circonstances changeantes. Il va, par conséquent, donner l'orientation à nos efforts au delà de la période actuelle du PSSE.

J'endosse le Plan d'action de l'EPT qui est une contribution importante pour le développement de l'éducation au Rwanda.

Je recommande vivement tous les dépositaires et tous les partenaires d'utiliser ce plan comme référence lorsqu'ils envisagent les moyens d'appuyer les activités de l'Enseignement de Base au sein du Secteur.

Professeur Romain MURENZI

Ministre de l'Education, de la Science, de la Technologie et de la Recherche Scientifique

Juillet 2003

CONTENU

	Page
Carte Administrative du Rwanda	1
Sigles et Abréviations	2
Avant Propos	4
Remerciements	6
Première Partie	7
1. Introduction et Historique	7
2. Historique du Rwanda	10
3. Diagnostic du Système de l'Education	15
4. Objectifs et Priorités du Secteur	37
5. Stratégies de l'Exécution de la Politique Sectorielle	34
6. Stratégies Spécifiques pour chaque objectif de l'EPT	48
7. Mécanisme d'Exécution du Plan d' Action	55
Deuxième Partie	
Plan d'Action pour L'Exécution	56
<i>Les Coûts de L'Execution du Plan de L'EPT</i>	56
Résumé Des Coûts	58
<i>Coûts Proposés Pour les Activités de Sensibilisation</i>	55
1. L'Enseignement Pré-scolaire et Maternelle	60
2. Accès et Rétention à l'enseignement primaire	61
3. Accès à la formation professionnelle pour la jeunesse non scolarisée	62
4. Alphabétisation et accès à l'enseignement de base pour les adultes	62
5. Disparités : Accès et rétention	63
6. La qualité dans l'enseignement primaire	64
7. VIH/SIDA et Education à la Santé	65

Remerciements

Le Secrétariat de l'Education Pour Tous au Rwanda adresse ses remerciements les plus chaleureux à tous les membres du Forum National de l'EPT et à ceux des groupes thématiques qui ont travaillé sans répit pour l'accomplissement de ce Plan National de l'EPT.

Ses remerciements sont également adressés à tous les parents, les agents du service public, les enseignants, les représentants des différentes confessions religieuses, les différentes ONG, toutes les agences bilatérales et multinationales pour leur contribution à l'élaboration du Plan National de l'E.P.T.

Il remercie spécialement l'UNICEF qui, non seulement a facilité le dialogue avec la population, et la préparation de la semaine de l'EPT, mais aussi n'a jamais manqué aux réunions de préparation de ce plan. FNUAP et PNUD ont également offert des fonds en vue d'assister dans le processus de la préparation du plan.

Un grand merci à l'UNESCO pour avoir envoyé Andrew LEMAY nous guider au début des travaux de ce document. Nos remerciements s'adressent spécialement à la DFID pour avoir facilité la participation de James Houston qui a aidé le Secrétariat de l'EPT dans l'élaboration de la version initiale du Plan National de l'EPT. Ses remerciements s'adressent également à Mike McRory, qui travaille actuellement au Secrétariat de l'EPT et qui a contribué à la préparation de cette version.

Enfin, le secrétariat de l'EPT exprime sa gratitude au Gouvernement Rwandais pour son appui combien appréciable par le biais de différents Ministères ayant l'éducation dans leurs attributions.

MUSABEYEU Narcisse

Coordinateur National de l'E.P.T

Première Partie

Chapitre 1

Introduction et Historique de la Préparation du Plan de l'EPT

1.1 En Avril 2000, le Forum Mondial de l'Education a adopté à Dakar, le Cadre pour Action qui a exhorté la communauté internationale d'assurer l'accès à un Enseignement de Base de qualité pour tous d'ici à 2015. Chaque gouvernement a été conseillé vivement de mettre sur pied un Plan d'Action National de l'Education pour Tous. Le Rwanda a pris l'engagement de répondre à ce défi. Les objectifs globaux de l'EPT sont :

- i. Elagier et améliorer l'ensemble des soins de de la petite enfance et l'éducation, spécialement pour les enfants les plus vulnérables et les plus démunis.
- ii. Faire en sorte que d'ici à 2015 tous les enfants, particulièrement les filles, les enfants vivant des circonstances difficiles et ceux appartenant aux personnes vulnérables accèdent et complètent l'enseignement primaire obligatoire, gratuit et de bonne qualité.
- iii. Satisfaire les besoins d'apprentissage des jeunes gens et de tous les adultes en leur offrant un accès équitable aux programmes appropriés de l'apprentissage et des compétences de vie.
- iv. Réaliser une amélioration de 50% des niveaux d'alphabétisation des adultes d'ici à 2015, spécialement pour les femmes, et un accès à l'enseignement de base et à la formation continue pour tous les adultes.
- v. Eliminer les disparités du genre dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2015, en vue d'assurer aux filles un accès égal et complet à la réalisation de l'enseignement de basse de bonne qualité.
- vi. Améliorer tous les aspects de la qualité de l'éducation et assurer l'excellence pour tous pour qu'ils puissent réaliser des résultats de l'apprentissage déjà reconnus et mesurables, spécialement dans l'alphabétisation, le calcul et les compétences de vie essentielles.

Le Gouvernement rwandais a en plus ajouté un septième objectif du VIH/SIDA dans les écoles :

- vii. Prévenir la propagation et empêcher l'augmentation de l'infection du VIH/SIDA à l'intérieur et en dehors de l'environnement scolaire.

1.2 En Octobre 2000, le Premier Ministre a attribué au Ministère de l'Education la responsabilité de coordonner les différents Ministères concernés par l'EPT. Depuis lors, une structure de gestion a été développée pour l'EPT (voir paragraphe 1.5) et un certain nombre d'actions ont été entreprises pour l'élaboration d'un Plan d'Action National. Un Forum National pour l'Education a été mis en place pour coordonner l'exécution du Cadre de Dakar pour action au niveau national. Le Forum comporte des représentants des Ministères concernés, des ONG, des Eglises et des Organisations tant nationales qu'internationales, impliquées dans l'Education. Le Forum avait de prime à bord la responsabilité d'assurer la préparation d'un Plan d'Action National. A cet effet, une Conférence Nationale a été lancée pour la formulation des types d'activités principales et la ratification des actions entreprises par le Forum.

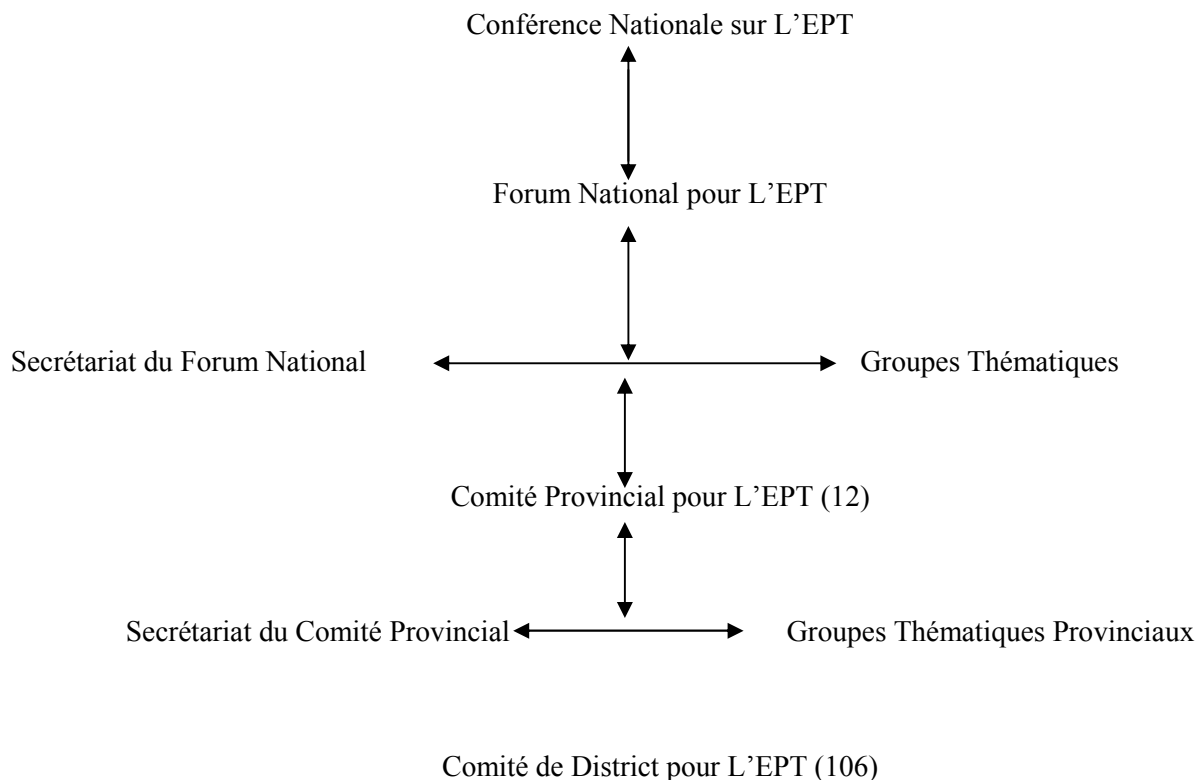
1.3. Le **Secrétariat** pour le Forum a été établi au MINEDUC pour coordonner les préparatifs du Plan d'Action National de l'EPT. Il est basé dans la Direction de l'Enseignement Pré-scolaire et Enseignement Primaire. Des Comités de l'EPT ont été créés au niveau des provinces et des districts.

1.4 Des groupes thématiques individuels ont été formés ; ils étaient chargés de traiter chacun des sept objectifs de l'EPT. Leur composition reflétait les intérêts et les soucis des Ministères et des différentes organisations non gouvernementales. Ils avaient chacun un thème précis. Le dirigeant de chaque groupe venait du Ministère principal concerné par les questions d'un objectif spécifique. Les groupes thématiques sont :

1. L'Enseignement pré – scolaire et maternel.
2. L'Accès et Rétention dans l'Enseignement Primaire.
3. L'Amélioration de la qualité de l'Enseignement.
4. La Réduction des inégalités dans l'enseignement.
5. La Formation professionnelle des jeunes et des adultes.
6. L'Alphabétisation et l'Education pour Adultes.
7. Le VIH/SIDA.

Les quatre thèmes multi-sectoriels suivants ont été discutés dans tous les sept groupes. Ce sont : La Pauvreté, le Genre, le Suivi et l'Evaluation, les Capacités et Environnement Institutionnels, le Financement et le Partenariat, la Gestion et Environnement Scolaires.

1.5. La structure institutionnelle pour l'action sur l'EPT et la préparation du Plan est comme suit :



1.6. La préparation de ce plan a été faite par étapes.

Le processus de développement du Plan d'Action National a été lancé à Kigali au cours de la réunion du 6 septembre 2001 ; dirigée par le Secrétaire d'état chargé de l'Enseignement Primaire et Secondaire. Au cours d'un séminaire atelier constitué par les membres du forum, les chefs des groupes thématiques et d'un consultant de l'UNESCO, le mandat de chaque groupe thématique a été défini et l'horaire pour la préparation du Plan National de l'EPT a été fixé.

1.7. En Avril 2002, un séminaire atelier national a été organisé pour faire la revue du travail accompli pour chacun des groupes thématiques en vue de préparer un document de diagnostic de l'EPT. Le rôle de ce séminaire atelier était de présenter aux participants une idée claire de ce qu'est l'EPT et de souligner l'importance d'une approche stratégique pour la réalisation du Plan d'Action National. Le séminaire atelier faisait partie d'un processus continu de sensibilisation du peuple et la prise de conscience sur l'EPT. L'approche du développement de ce plan reconnaît le fait qu'un Plan doit :

- inspirer la confiance et tenir compte des six objectifs du cadre d'action de Dakar (et celui du VIH/SIDA, qui a été ajouté), viser spécialement les groupes vulnérables, les femmes et les groupes marginalisés, et donner de l'importance à l'acquisition des compétences ;
- tenir compte non seulement de l'accès mais aussi de la qualité ;
- assurer la participation des bénéficiaires en tant que partenaires dans le développement du Plan de l'EPT ;
- adopter des priorités raisonnables et mesurables (en termes de capacité du système).

1.8 Intégration du Plan d'Action avec le Plan National de Développement, spécialement la stratégie pour la réduction de la pauvreté était aussi importante que la prise de connaissance de la politique sur le genre. Le document sur la politique de l'éducation, complété en Juillet 2002, était pertinent pour la réalisation du Plan d'Action. Il a fourni une indication sur les buts de la stratégie nationale.

1.9. Les parents, la société civile et les communautés locales particulièrement les comités des provinces et des districts étaient impliqués dans la préparation comme illustré par le diagramme du paragraphe 1.5. Des séries de consultation dans les 12 provinces et dans tous les districts ont permis d'identifier les problèmes qui doivent être résolus par l'EPT au niveau local. Les stratégies, les résultats et les activités proposées, ont été faits sous base du court, moyen et long terme. Les disparités du genre dans l'accès à l'enseignement de base étaient traitées au cours d'un séminaire atelier qui a été tenu en Août 2002 sur l'Enseignement de base pour les Filles et d'autres Enfants Vulnérables. Les découvertes au niveau des provinces et des districts étaient utilisées au cours du séminaire des sept groupes thématiques. Ces derniers, assistés par un consultant extérieur, ont pu réaliser les actions et les coûts de chaque objectif. Le consultant a aussi aidé le Ministère de l'Education dans la préparation du projet du plan d'action et l'estimation de ses coûts.

1.10. L'approche dans chaque étape a été celle qui assure la participation d'une grande section croisée de partenaires concernés par les questions devant être traitées sous le Plan d'Action de l'EPT. Sous cette approche, de nombreuses consultations ont eu lieu au niveau national, provincial et celui de district. Ce projet du Plan d'Action National représente le sommet de tous les différents efforts qui ont été coordonnés par le Secrétariat National pour l'EPT depuis Septembre 2001.

Chapitre 2 :

Historique du Rwanda

2.1 Les caractéristiques Géographiques et Climatiques

Le Rwanda, pays des Mille Collines, est entouré de terres et n'a pas d'accès à la mer (26.000 Km² de surface). Il s'étend juste au Sud de l'Équateur au Centre de l'Afrique. Il partage ses frontières avec la République Démocratique du Congo (RDC) à l'Ouest, l'Ouganda au Nord, la Tanzanie à l'Est, et le Burundi au Sud.

Le terrain est formé principalement par des terres cultivées ou boisées, des collines dispersées et des lacs. Son altitude est en moyenne de 1000m au dessus du niveau de la mer au Sud et à l'Est, de 4.500m au Nord-Ouest. Ayant une altitude de 1600m, le climat est tempéré. Il y a deux saisons pluvieuses ; Septembre – Décembre et Février – Mai. La saison sèche, la plus longue de Juin à Septembre peut être très chaude et poussiéreuse. Il y a des volcans au nord-est qui peuvent atteindre 4.507m de hauteur. C'est une région pluvieuse. Il y a de la gèle et quelquefois de la neige sur le volcan Karisimbi. A l'ouest du pays tout au long on trouve des montagnes humides et souvent froides. Elles forment la chaîne de montagnes appelée « Crête Congo – Nil ».

2.2 Les aspects démographiques et culturels

En Mai 2002 les indicateurs démographiques se presentaient ainsi :

Indicateurs	Valeurs	Source
Population Totale	8,1 million	DSRP
Densité de la Population	306 personnes par km ²	DSRP
Taux annuel de la croissance de la population	2,9%	
Taux de Fertilité	6,5	Enquête Socio-Démographique
Espérance de vie à la naissance	49 ans	DSRP
Taux d'alphabétisation	49%	DSRP

Il y a 12 provinces : Butare, Byumba, Cyangugu, Gikongoro, Gisenyi, Gitarama, Kibungo, Kibuye, Mairie de Kigali, Kigali Rural, Ruhengeri et Umutara.

Les langues officielles sont le Kinyarwanda, le Français et l'Anglais.

2.3 La situation politique et administrative

Depuis 1994, l'ordre et la sécurité ont été rétablis. Les structures administratives et politiques ont été établies. Elles décentralisent le pouvoir jusqu'au niveau local et encouragent la participation de la population. Le Ministère de l'Éducation est l'un des Ministères dont les activités sont entreprises au niveau décentralisé. Durant la période de redressement du pays, on constate la réalisation d'une croissance économique remarquable et un programme important de libéralisation économique et politique.

2.4 Structure macro-économique

2.4.1 Le Rwanda est un pays agricole ayant à peu près 90% de la population engagée principalement dans la culture vivrière. Il est considéré parmi les pays les plus peuplés d'Afrique. Il a peu de ressources naturelles. Il exporte principalement le thé et le café.

2.4.2 En 2001 l'inflation était couramment de 4,4% et le PIB par personne s'élevait à 260 USD par an. L'agriculture contribue à 47% du PNB, à 91% des emplois et à 72% des exportations. Le secteur industriel représente 19% du PNB et donne de l'emploi seulement à 2% de la population. (Toutes ces données viennent de DSRP 2000).

2.4.3 Les caractéristiques de l'Economie sont :

- Une base d'exportation faible de \$16 par personne comparée à la moyenne de \$100 en Afrique Sub - Saharienne. L'économie dépend fortement de l'exportation des produits agricoles particulièrement le thé et le café.
- La vulnérabilité aux fluctuations du marché international est frappante. Les gains venant des exportations du café ont baissé de \$45 millions en 1997, de 26 millions en 1999 parce que les prix ont baissé de la moitié même si les volumes ont augmenté.
- Une base de revenu limitée, en moyenne à 8,7% du PIB dans la période 1995-1997 comparée à la moyenne de l'Afrique Sub – Saharienne de 17,7% du PIB.
- En 1999, l'investissement privé était mesuré à 8% seulement du PNB, ceci est relativement bas. L'investissement net des petits fermiers en animaux, récoltes et terrasses qui normalement ne figure pas dans les comptes nationaux, était probablement négatif entre le début et la fin des années quatre-vingt-dix.

2.4.4 Le Rwanda est parmi les pays les plus pauvres du monde.

Récemment une étude a été faite (ECVM, 2001). Elle a montré que 65% de la population vit en dessous du seuil de la pauvreté. Le Rwanda a une dette extérieure de 65% de son PNB. A partir de 2002, le Rwanda recevra la dette d'assistance destinée aux pays pauvres, fortement endettés (PPLE).

2.4.5 Le Rwanda a réalisé une croissance économique remarquable depuis les événements de 1994. Le taux de croissance s'est stabilisé, il était de 5,5% en 2001 (DSRP). La politique macro-économique du gouvernement a deux buts importants :

- Assurer la stabilité macro-économique.
- Promouvoir la croissance économique.

2.4.6 Le **Document des Stratégies pour la Réduction de la Pauvreté 2001(DSRP)** est un élément clé dans la planification et la croissance économique. Il constitue la base des efforts de planification nationale jusqu'à la décennie prochaine et servira de guide pour le Gouvernement dans ses dépenses. Il souligne l'importance de prioriser les programmes et les projets de grand impact pour qu'ils aient le plus grand effet dans la réduction de la pauvreté. Il offre aussi le cadre dans lequel les communautés, le secteur privé, la société civile et les donateurs extérieurs peuvent former un partenariat capable de réduire la pauvreté et la déprivation critiques de notre peuple.

2.4.7 La pauvreté est le résultat des facteurs à la fois économiques et historiques. D'abord la structure économique reflète un échec chronique de la réalisation des augmentations de productivité appropriée au contexte d'une grande population croissante. Cet échec est devenu de plus en plus évident dans les années 1980 et début des années 1990, et a conduit à des problèmes structurels. Ensuite, la guerre et le génocide de 1994 ont laissé une situation horrible, de pauvreté grave dans le pays et un certain nombre des problèmes et défis précis.

2.4.8 Les principaux indicateurs du Développement Economique et de la Pauvreté au Rwanda (2000) se trouvent dans le tableau suivant, tiré du DSRP.

Indicateur	Niveau actuel	Source	Année
Population ¹	7.979.930	ECVM	2000
Femmes/Filles	4.276.787	ECVM	2000
Hommes	3.703.142	ECVM	2000
Mairie de Ville	7 %	ECVM	2000
D'autres Villes	2,9 %	ECVM	2000
Région Rurale	90,1 %	ECVM	2000
Proportion de la population en dessous du seuil de la pauvreté	60,29%	ECVM	2000
Espérance de Vie	49 ans	DHS	2000
Mortalité maternelle sur 100.000 naissances	810	DHS	2000
Mortalité infantile sur 1.000 (la proportion de ceux qui meurent avant le premier anniversaire)	107	DHS	2000
Mortalité infantile sur 1.000 (la proportion de ceux qui meurent avant le 5 ^{ème} anniversaire)	198	DHS	2000
La fréquence du VIH (15-49 ans)	13,7	DHS	2000
Le taux total de fertilité (la moyenne du nombre des enfants pendant les années d'avant la ménopause)	5,8	DHS	2000
Le taux de la popularité des contraceptives	4%	DHS	2000
La proportion des enfants entièrement vaccinés <5 ans	72%	MINISANTE	2000
Fertilisation utilisée par hectare	2 Kg/an	MINAGRI	2000
Le taux total des inscriptions (le nombre d'enfants de n'importe quel âge inscrits dans les écoles, comme proportion du vrai groupe d'âge scolaire primaire)	100,0	MINEDUC	2000/1
Le taux net des inscriptions au primaire (proportion des enfants de l'âge de scolaire inscrits dans les écoles)	73,3	MINEDUC	2000/1
Taux total des inscriptions au secondaire	10,2	MINEDUC	2000
Taux net des inscriptions au secondaire	6,0	MINEDUC	2000
Alphabétisation des adultes (> 15 ans)	52,36 %	EVCM	2000
- Femmes	47,79 %	ECVM	2000
- Hommes	58,06%	ECVM	2000
Malnutrition		DHS	2000
Hauteur de taille basse par rapport à l'âge (croissance retardée)	42,7%	DHS	2000
Poids bas par rapport à l'âge (en dessous de la moyenne)	29%	DHS	2000

¹ Les taux de croissance de la population sont tous des projections des données des années passées, ils seront confirmés dans le recensement de la population de 2003. Généralement, on estime les taux à 2,5% et 2,9%.

2.4.9 La pauvreté varie géographiquement selon les provinces comme le montrent les indicateurs suivants, tirés du DSRP.

Province	Démuni de terre	<0,2 hectare de terre	Taux net d'inscription au primaire	Distance à la source d'Eau potable	Malade/ blessé en 2 semaines successives ECVM	Les jours des maladies dans 2 semaines successives avant ECVM	Le manque de nourriture	Pauvreté extrême	Pauvreté	Coefficient de Gini
Butare	5,9%	61,7%	70,4%	805m	34,4%	8,1	75,5%	52,0%	73,6%	0,429
Byumba	2,4%	25,3%	71,1%	732m	21,5%	8,3	65,7%	44,6%	65,8%	0,417
Cyangugu	13,0%	37,3%	71,3%	522m	26,7%	8,7	72,0%	46,0%	64,3%	0,433
Gikongoro	3,2%	59,0%	71,6%	636m	30,9%	8,5	80,2%	56,8%	77,2%	0,365
Gisenyi	7,2%	26,0%	66,2%	529m	15,2%	9,5	68,5%	34,5%	53,5%	0,364
Gitarama	3,4%	25,2%	78,4%	544m	29,7%	7,7	61,8%	34,5%	53,7%	0,346
Kibungo	1,7%	11,5%	66,7%	1185m	31,6%	7,9	62,3%	31,9%	50,8%	0,356
Kibuye	2,7%	31,2%	74,6%	398m	24,1%	8,9	79,4%	48,3%	72,5%	0,324
Kigali Ngali	7,8%	17,1%	75,5%	1057m	28,2%	9,0	74,0%	52,8%	70,8%	0,411
Kigali Ville	88,8%	6,6%	79,7%	212m	16,2%	7,9	20,6%	4,5%	12,3%	0,427
Ruhengeri	5,3%	35,9%	74,0%	768m	22,7%	8,3	83,7%	52,3%	70,3%	0,397
Umutara	4,8%	8,5%	73,0%	871m	27,5%	7,4	62,2%	32,8%	50,5%	0,392
La moyenne	11,5%	28,9%	72,6%	703m	25,5%	8,3	67,8%	41,6%	60,3%	0,451

Source : ECVM

2.4.10 Les actions dans le DSRP sont élaborées dans la Vision Globale de Développement au Rwanda, **Vision 2020, qui montre les objectifs clés que le Rwanda doit réaliser pour devenir un pays de revenu moyen d'ici à 2020.**

- Bonne gouvernance économique et politique
- Transformation économique rurale.
- Développement des services et de fabrication
- Développement des ressources humaines
- Développement et promotion du secteur privé
- Intégration économique, régionale et internationale
- Réduction de la pauvreté

2.4.11 La transition de la phase d'urgence vers la phase de développement implique un grand changement dans la planification et la gestion des différents secteurs, de l'urgence de courte durée, fondée sur des plans annuels souvent irréalistes à une planification stratégique de moyenne et longue durée. Pour cette raison, le Gouvernement Rwandais a débuté une nouvelle initiative dans la planification financière appelée **Cadre de Dépense à Moyen Terme**. Ceci implique des projections de dépenses plus réalistes sur une période de trois ans avec des possibilités d'évoluer et de mettre à jour le plan de chaque année.

Il offre un cadre budgétaire de trois ans par lequel les Ministères reçoivent des limites dans lesquelles ils peuvent développer des stratégies sectorielles et des résultats reconnus. Le CDMT a des buts clés suivants :

- Faire des liens entre les politiques, les plans et les budgets.
- Harmoniser la disponibilité des ressources et des besoins pour une période de planification de 3 ans.
- Faire des choix réfléchis parmi des objectifs de la politique.
- Augmenter les niveaux d'efficacité et d'efficience.
- Augmenter la transparence dans l'utilisation des ressources par rapport à un ensemble de résultats bien définis.

Le budget pour les initiatives du genre est inclus dans le budget de l'éducation

2.4.12 Le Rwanda fait face à une situation macro-économique qui résulte d'un grand problème macro-structurel, dû au sous développement des ressources humaines, surtout dans l'alphabétisation et le développement des compétences.

Ceci représente une priorité d'action sous le DSRP concernant l'amélioration de l'enseignement de base qui est un facteur important dans la réduction de la pauvreté.

2.4.13 Pourtant les investissements exigés pour permettre au système de l'enseignement et de la formation de contribuer efficacement au développement du Rwanda : les besoins de développement des ressources humaines et la réduction de la pauvreté, en conformité avec les besoins et les buts élaborés dans Vision 2020 et dans le DSRP, sont très grands par rapport à sa capacité et sa base des compétences actuelles.

2.4.14 En conséquence le secteur de l'éducation et de la formation a besoin d'une planification rigoureuse et consistante, de l'orientation et du suivi conformément aux politiques. Cela est nécessaire s'il doit produire les compétences et les attitudes requises et viser et contrôler les dépenses d'une façon exacte ; et aussi les dépenses et aussi développer la collaboration de tous les partenaires concernés.

2.4.15 Les buts et les paramètres qui ont été définis pour la réduction de la pauvreté et le développement des ressources humaines forment le contexte essentiel au développement d'un plan d'action. Le plan doit répondre aux buts éducationnels qui pourront servir dans la résolution de ces problèmes importants et à la satisfaction de ces besoins de base.

Chapitre 3

Diagnostic du Systeme d'Enseignement

D'abord on donne une vue d'ensemble des aspects principaux du système éducatif, l'actualité de la politique, et la stratégie nationale liés au développement national ainsi qu'à la stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le diagnostic du système est présenté dans son ensemble, et ensuite son explication est basé sur un certain nombre d'indicateurs du niveau provincial, national, portant sur les aspects et les problèmes clés du système. La troisième section examine les questions liées au financement du système d'enseignement national. La partie finale donne le diagnostic principal des questions de qualité du système d'enseignement en rapport avec les buts de l'EPT.

3.1 Aspects institutionnels organisationnels importants du système national de l'enseignement

3.1.1 Actuellement on a un seul Ministère chargé de l'éducation formelle, c'est le MINEDUC, mais d'autres Ministères sont également impliqués dans le secteur de l'éducation. Ce sont ; le Ministère de l'Administration Locale, de l'Information et des Affaires Sociales (MINALOC), le Ministère des Fonctions Publiques et du Travail (MIFOTRA). Les services qui étaient jadis sous la responsabilité du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture (MIJESPOC) et le Ministère du Genre et de la Promotion de la Femme (MIGEPF). Il est demandé dans le DSRP que l'éducation soit traitée comme un secteur et par conséquent il est important que les activités du MINEDUC, du MIFOTRA et du MIGEPF soient coordonnées.

3.1.2 L'éducation formelle a été introduite par le système colonial. Les écoles étaient gérées par des missionnaires. Leur objectif était d'évangéliser et de former des administrateurs du pouvoir colonial. L'éducation au Rwanda était donc caractérisée par le manque de confiance dans les valeurs traditionnelles et dans la connaissance. Une littérature était extrêmement propagée pour communiquer la division du peuple. Avec l'Indépendance, des structures administratives avec un Ministère chargé de l'éducation étaient fondés et des lois diverses pour assurer la régulation générale de l'éducation, étaient introduites. En 1979 et 1981, le système était marqué par des ajustements et des réformes qui n'ont pas réalisés les buts visés. L'éducation est restée très discriminatoire et n'a pas corrigé les erreurs de l'aire coloniale. Elle n'était pas appropriée à la société Rwandaise, à sa culture ni à ses valeurs. Les gens ont perdu leur patriotisme en conséquence de ça et ceci a été l'un des facteurs qui ont contribué au Génocide de 1994.

3.1.3 Après 1994, la période d'urgence a facilité le lancement du système d'enseignement. Actuellement l'éducation aussi bien que les autres secteurs de la vie nationale doivent suivre les principes qui sont élaborés dans la Vision 2020. De cette façon, elle pourra jouer son rôle dans le développement socio-économique du pays. Le Gouvernement d'Unité Nationale ne cesse pas de réaffirmer l'importance qu'il donne à l'éducation. Le gouvernement est convaincu que l'éducation devrait viser à recréer chez les jeunes des valeurs qui avaient perdu leur sens au cours de l'histoire récente du pays. Ce travail se réalisera sur tous les niveaux de l'enseignement et de la formation.

3.1.4 Le gouvernement a commencé le processus de décentralisation. Le Ministère de l'Éducation est l'un des ministères qui ont entrepris des activités au niveau décentralisé.

Quelques fonctions sont déjà décentralisées et d'autres suivront. Les bureaux centraux se chargeront des fonctions de préparation de la politique, et ils établiront les normes de contrôle et d'évaluation. Ils seront responsables de la coordination des questions majeures tel que l'intervention des bailleurs de fonds, la planification à moyen terme, etc. Les services de formation des enseignants, les services responsables des salaires des enseignants et le budget alimentaire scolaire ont été décentralisés au niveau des provinces, marquant ainsi la première étape de la décentralisation dans l'enseignement. Les inspecteurs provinciaux et les agents de l'éducation des districts auront besoin de plus de formation à partir de 2002 particulièrement dans la préparation du budget adéquat pour qu'ils soient capables d'effectuer leur travail avec plus d'efficacité.

3.1.5. Le DSRP recommande une politique majeure de la bonne gouvernance. Elle sous entend la transparence, la responsabilité envers les fonds publics, et la prévisibilité à tous les niveaux de la gestion. Concernant l'enseignement, ceci implique aussi la gestion au niveau des écoles, en passant par les districts, les provinces jusqu'au niveau du gouvernement central. Le CDMT constitue un outil important dans l'assurance de la transparence, de la responsabilité et de la prévision dans le domaine des finances.

3.2. Description du système de l'enseignement et ses principaux indicateurs

3.2.1. La structure actuelle de l'enseignement est respectivement de 6+3+3 pour les niveaux du primaire, du tronc commun et du cycle des sections du secondaire. L'enseignement supérieur dispose d'un certain nombre d'options pour une durée de quatre années à la fin desquelles on atteint le niveau du diplôme de licence (AO).

3.2.2. Pendant la période 2000 – 2001 il y avait 2142 écoles primaires opérationnelles dont 32 privées, et 376 écoles secondaires (186 libre –subsidées et publiques et 190 privées). Les indicateurs opérationnels pour les deux niveaux sont illustrés par les statistiques citées dans les sections 3.2.3 à 3.3.3.

3.2.3. D'après le rapport du Secteur Education de 2002, la situation et la performance globale du Secteur Education de 2000 à 2001 était :

- Le Taux Net d'Inscription (TNI) dans le sous secteur du primaire est passé de 73,3% à 74,5% au cours de l'année passée.
- Pendant la même période on a enregistré une augmentation de 7,2% des admissions aux écoles primaires.
- Le pourcentage des enseignants qualifiés du primaire a augmenté énormément de 63% à 81,2% pendant l'année 2001, suite à la décision du MINEDUC de réduire le nombre des enseignants non qualifiés. Leur nombre a diminué de 2.600 et en même temps des enseignants nouvellement qualifiés étaient recrutés. Il n'est pas sûr qu'une telle augmentation puisse se répéter encore dans l'avenir.
- Toutes les statistiques de rétention et de qualité s'étaient détériorées dans les années 1998-2000, mais il y a eu des signes d'amélioration dans les années 2000-2001. Le taux de redoublement a été réduit de 37,6% à 31,8%, mais le taux d'abandon s'est aggravé, il est passé de 12,8% à 14,2%.
- Le taux de passage du primaire au secondaire est tombé de 5% ; de 42,2% à 37,2%. Cela était dû en grande partie à une augmentation du nombre de finalistes des écoles primaires, avec une petite baisse du pourcentage de ceux qui sont admis au secondaire.
- Le pourcentage des enseignants qualifiés au secondaire a augmenté un peu ; il a atteint 52%.
- Le pourcentage des filles dans les écoles primaires est de 49,4% de la population totale des écoles ; mais le pourcentage des filles dans les écoles secondaires est de 49,7% de la population totale des écoles secondaires bien que un plus grand nombre de filles soient admises dans des écoles privées plutôt que des écoles publiques. Très peu de filles optent pour matières scientifiques ou techniques.

• **3.2.4 Les indicateurs de l'Enseignement Primaire**

Année Scolaire	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01
Elèves	820.323	941.012	1.039.657	1.154.768	1.270.733	1.28.8663	1.431.692	1.476.272
Garçons				574.642	636.546	644.476	721.881	738.439
Filles				580.126	634.187	644.187	709.811	737.833
Ecoles	1.283	1.882	1.845	1.918	1.940	2.021	2.093	2.142
Enseignants	16.825	17.705	18.394	20.232	22.435	23.730	26.187	28.698
Qualifiés	45,60%	39%	40,20%	32,50%	46,60%	49,20%	53,20%	62,70%
Non - qualifiés	54,40%	61%	59,80%	67,50%	53,40%	50,80%	46,80%	37,30%
Elèves par Enseignant					56,6	54,3	54,7	51,4
Taux total des inscriptions						87,9%	97,2%	
Taux net d'inscription						69,9%	72,2%	
Taux de transition du primaire au secondaire				18,0%	21,0%	38,0%	42,0%	
% de promotion (l'ensemble des 1 ^{ère} -6 ^{ème})				66,5%	56,2%	50,5%	49,8%	
% de redoublement (l'ensemble des 1 ^{ère} -6 ^{ème})				28,0%	32,1%	38,1%	37,6%	
% des abandons (l'ensemble des 1 ^{ère} -6 ^{ème})				5,5%	11,7%	11,4%	12,6%	

Source: Rapport du Secteur de l'Education, Ministère de l'Education 2002

3.2.5 Selon les statistiques du MINEDUC de 2001/2002, les enfants de 7-12ans qui fréquentent l'école sont au nombre de 1.01.861 comparé au nombre total des enfants d'âge de scolarité qui est de 1.520.218. Au primaire, le taux d'inscription s'élève au total à 1.534.510 élèves, parmi eux 763.277 étant des garçons (49,7%) et 771.233 des filles (50,3%). Le nombre d'inscription a augmenté de 7,2% comparé à l'année précédente. Le taux brut d'inscription pour l'année 2002 est de 103,7% (105,8% pour les garçons et 102,3% pour les filles).

3.2.6 Le taux net d'inscription dans le sous secteur du primaire a augmenté en 2000-2001 ; il est passé de 73,3% à 74,5%. Le taux d'inscription était de 74,0% pour les garçons et 74,9% pour les filles (total 74,5%). Bien que le taux net d'inscription s'accorde bien avec le taux des provinces, ce taux est basé sur des estimations de la population en âge de scolarisation, qui seront révisées après le recensement national de 2002. Le tableau ci-dessus indique les inscriptions totales par province et selon le genre.

3.2.7. Table 1:Données Nationales sur les Inscriptions par Province par Genre 2001/2002

Province	Garçons	Filles	Total
Byumba	59.555	59.547	119.102
Gisenyi	101.433	94.932	196.365
Kigali Ngali	72.822	76.728	149.550
Ruhengeri	103.086	96.011	199.097
Umutara	37.614	37.194	74.808
Butare	56.057	60.136	116.193
Cyangugu	58.321	59.194	117.515
Gikongoro	41.957	45.399	87.356
Gitarama	78.235	83.561	161.796
Kibungo	67.500	68.247	135.747
Kibuye	49.236	51.617	100.853
Kigali Ville	37.461	38.667	76.128
Total (Rwanda)	763.277	771.233	1.534.510

Source: MINEDUC. DEPE. Carte scolaire, Enseignement primaire Année scolaire 2001-2002

- Ces statistiques montrent que dans l'ensemble il y a plus de filles inscrites dans les écoles primaires que des garçons. Toutefois, il y a des variations selon des provinces. 91,9% du premier cycle du primaire font la double vacation.
- Si on considère les Rwandais âgés de 16 ans à 35 ans, un Rwandais sur 4 n'a jamais été à l'école. Pour ceux qui sont âgés de 35 ans ou plus (QBIE), 1 sur 2 n'a jamais été à l'école. Il y a une grande incohérence entre les âges et les classes.

3.2.8. Indicateurs de l'Enseignement Secondaire

Année Scolaire	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01
Ecoles publiques et écoles subsidiaires								
Elèves	3.077	20.533	26.333	48.926	45.054	60.556	68.457	79.699
Garçons						31.254	36.648	43.378
Filles						29.302	31.809	36.321
Ecoles	10	85	111	124	132	167	176	186
Enseignants	307	1.711	1.739	2.374	2.611	2.875	3.220	3.157
No des enseignants qualifiés						896	1.280	
% des enseignants qualifiés						31,2	39,8	
Elèves par enseignant	10,0	12,0	15,1	20,6	17,3	21,1	21,3	25,2
Ecoles Privées								
Elèves			23.667	33.298	45.786	44.736	56.667	61.464
Garçons						20.557	24.810	26.887
Filles						24.179	31.857	34.577
Ecoles		65	99	123	128	155	187	190
Enseignants				1.512	1.663	1.804	2.337	2.479
No. des enseignants qualifiés						739	1.105	
% des enseignants qualifiés						41,0	47,3	
Elèves par enseignant				22,0	27,5	24,8	24,2	24,8

Année Scolaire	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01
Toutes les écoles								
Elèves			50.000	82.224	90.840	105.292	125.124	141.163
Garçons						51.811	61.458	70.265
Filles						53.481	63.666	70.898
Ecoles		150	210	247	260	322	363	376
Enseignants				3.886	4.274	4.679	5.557	5.636
No des enseignants qualifiés						1.635	2.385	2.711
% des enseignants qualifiés						34,9	42,9	48,1
Elèves par enseignant				21,2	21,3	22,5	22,5	25,0

Source: Rapport du Secteur de l'Education, Ministère de l'Education 2002

- Le TNI dans l'enseignement secondaire est de 7% (QBIE) et 7,6% (ECVM). Il y a de grandes disparités entre les pourcentages de consommation, entre les villes (22,5%) et régions rurales (5,8%) (ECVM).
- Le EDDP indique le taux d'inscription net au secondaire qui est à 25%, ce qui représente une sur estimation par rapport à toutes les autres sources (EDDP). Les enfants pauvres sont presque complètement exclus dans l'enseignement secondaire au niveau national (1,1%) (du 1^{er} quintile, 3,3% du 2^{ème} quintile) (ECVM).

3.3 Le rendement interne du système de l'enseignement

3.3.1 Les statistiques de rétention et de qualité se sont aggravées au cours des trois années passées, mais en 2001 il y a eu amélioration : le taux de redoublement est passé de 37,6% à 31,9% en 2001. Pourtant, le taux moyen d'abandon au niveau national s'est aggravé il est passé de 12,8% à 14,2%, et au niveau secondaire, le taux moyen d'abandon est de 6,4%. 31,6% de la population Rwandaise ont terminé le primaire (15,3% des plus pauvres et 52,9% des plus riches). 30% des cellules disposent d'une école primaire et 51% ont un programme d'alphabétisation pour adultes.

3.3.2 Il ne suffit pas d'aller à l'école. Les enfants doivent faire des progrès continus tout au long de l'apprentissage. Les taux de fréquentation diminuent au fur et à mesure que la pauvreté s'aggrave surtout au niveau du secondaire (ECVM). Ceci se fait remarquer aussi au point de vue du genre.

Tableau 2 : Pourcentage de fréquentation des Filles et des Garçons au Primaire dans les Provinces, par niveau, basé sur les données des provinces.

Niveau de l'école	% de Participation par Genre		% Total (Filles & Garçons)
	Filles	Garçons	
2 ^{ème} année	65,0	64,7	64,8
3 ^{ème} année	52,0	77,0	64,7
4 ^{ème} année	37,0	37,4	37,2
5 ^{ème} année	34,5	38,3	36,4
6 ^{ème} année	16,2	19,4	18,0

Admission totale en 1^{ère} année est de 246.754. Les filles sont du nombre de 122.889 et les garçons sont du nombre de 123.864 (Données des Provinces 2001/2002).

Le tableau ci-dessus montre clairement qu'il y a une dégradation graduelle du taux de fréquentation chez les filles, au fur et à mesure qu'elles progressent d'une année à l'autre surtout de la 2^{ème} à la 6^{ème} année. Bien qu'il y ait plus d'élèves inscrits dans la 1^{ère} année du primaire dans toutes les provinces, le nombre des élèves surtout celui des filles diminue constamment à 18% en 6^{ème} (16,2% pour les filles). On peut interpréter cela en disant que les classes de 6^{ème} au niveau national, sont occupées à 18% par rapport à l'inscription dans la 1^{ère}

année. Ceci a de grandes implications sur la politique puisque les investissements se perdent inutilement dans l'enseignement primaire.

3.3.3 Les taux de redoublement et d'abandon

L'amélioration de l'enseignement primaire est une priorité clé. En 2000-2001, 45% des élèves de 1^{ère} année avaient doublé la classe. Dans le sous secteur primaire en général, 36% des élèves présents actuellement ont doublé au moins une année au cours des études primaires. Le Taux Net d'Inscription dans l'Enseignement Primaire pour 2001-2002 était de 74,5% (Données Administratives Préliminaires). Ces données soulignent la faible qualité actuelle dans l'enseignement primaire. Le tableau ci-après montre l'état des taux de redoublement et d'abandons :

Tableau 4 : Taux des redoublements et des abandons au niveau national pour les 5 années passées

		1997	1998	1999	2000	2001
1 ^{ère}	Promotion	63,0%	50,5%	47,7%	44,4%	47,6%
	Redoublement	33,7%	36,1%	45,1%	42,5%	36,6%
	Abandon	3,3%	13,4%	6,2%	13,0%	15,8%
2 ^{ème}	Promotion	70,0%	60,5%	57,7%	57,2%	61,8%
	Redoublement	26,0%	30,6%	32,3%	31,0%	27,0%
	Abandon	4,0%	8,9%	10,0%	11,9%	11,2%
3 ^{ème}	Promotion	68,5%	60,3%	54,9%	55,5%	59,6%
	Redoublement	24,0%	29,2%	31,8%	32,3%	28,5%
	Abandon	7,5%	10,6%	13,4%	12,3%	11,9%
4 ^{ème}	Promotion	66,9%	58,3%	51,5%	49,9%	53,3%
	Redoublement	24,8%	30,1%	36,1%	37,2%	31,3%
	Abandon	8,3%	11,5%	12,4%	12,8%	15,4%
5 ^{ème}	Promotion	65,1%	55,2%	42,6%	43,5%	49,8%
	Redoublement	25,6%	30,3%	39,8%	41,7%	32,4%
	Abandon	9,3%	14,5%	17,6%	14,9%	17,9%
6 ^{ème}	Promotion	38,1%	42,0%	37,2%
	Redoublement	25,1%	26,5%	27,3%	30,4%	29,6%
	Abandon	34,6%	27,6%	33,2%

Source: MINEDUC. DEPE. Carte Scolaire, 20001-2002

Entre 1997 et 2001, les taux de redoublement en 1^{ère} année étaient régulièrement plus élevés pendant cette période que d'autres classes. Ces taux de redoublement en 1^{ère} année étaient de 38,8% pendant cinq ans. Il semble qu'il y ait eu une augmentation continue des taux d'abandon pendant les cinq dernières années, le taux moyen est de 17,5% pour les 6^{èmes} années en 2001. Les taux de redoublement au niveau national ne sont pas répartis selon le genre.

3.3.4 Les indicateurs suivants montrent que les raisons des taux de redoublements, des abandons, la sous utilisation des services scolaires et le mécontentement chez les élèves peuvent être quantifiés :

- Les principaux indicateurs récents du bien être (QBIE) montrent que le niveau de satisfaction en rapport avec les services scolaires du secondaire était extrêmement bas (à peu près 3,5%) tandis que celui du primaire était de 39,1%.
- Les gens sont en général mécontents du système scolaire à cause du manque de livres, de matériaux et d'équipement (91,2%) tandis que les enfants abandonnent les études à cause des frais de scolarité.
- Pour les familles les frais de scolarité constituent une forte démotivation pour la fréquentation à l'école au Rwanda. En plus, un grand nombre d'enfants d'âge de scolarité qui ne vont pas à l'école ont répondu, qu'ils ne sont pas à mesure d'étudier (ils ont échoué aux examens) (28%), ou qu'ils ont besoin de travailler (16%). Presque un enfant sur dix ont quitté l'école parce qu'ils ne la trouve pas utile .
- Au niveau du primaire, les raisons principales de redoublements sont :
 - Manque des frais (26,3%)
 - Manque d'intérêt (29,8)
 - Maladie (13,0%)
 - Travaux ménagers (12,7%)(ECVM)
- Les garçons sont plus susceptibles d'abandonner l'école à cause du manque d'interêt, pour les filles c'est plutôt la nécessité de faire les travaux domestiques (ECVM).
- A peu près 55% âgés entre 7 à 20 ans ont été à l'école primaire mais ont dû répéter au moins une année.(ECVM)
- Le taux de redoublement au niveau primaire, durant l'année scolaire 2000/2001 était 36,1%, et 45% des élèves des 1^{ères} années avaient redoublé (MINEDUC données administratives).
- L'enfant s'absente de l'école en moyenne de 3,6 heures par semaine au niveau du primaire, pour les plus pauvres, 5 heures (la plus part du temps c'est à cause des maladies et des travaux de ménage). (ECVM)
- Au niveau du secondaire, l'élève s'absentait 1,4 heures par la semaine . Les chiffres sont plus ou moins les mêmes pour les filles et les garçons qu'ils soient riches ou pauvres. (ECVM)
- Parmi les écoles sondées, on a trouvé qu'une moyenne de 8,6 des élèves par école ne pouvaient pas être admis en 1^{ère} année à cause du manque d'espace.(EDDP)
- En 1999, 3270 enfants n'étaient pas inscrits à l'école primaire à cause du manque de pupitres.(EDDP)
- Les chiffres montrent que parmi ceux qui ont réussi en 1^{ère} année, 8% et 6% respectivement pour les années scolaires 98/99 et 99/2000 n'ont pas pu continuer avec leurs études à cause du manque de frais de scolarité, dans les écoles publiques et écoles libres subsidiées. (EDDP)

3.3.5 Au cours d'un certain nombre d'études, par exemple très récemment l'étude de base sur l'éducation des filles de Juillet 2002, on a repéré les causes des redoublements et des abandons à des taux élevés ainsi que celles de la mauvaise performance.

- **Le système d'enseignement est centré surtout sur les examens.** Les enfants subissent des examens à chaque classe et à chaque niveau de l'enseignement. Et c'est en fonction de ces examens qu'ils peuvent être gardés dans les écoles. Les élèves de la 6^{ème} année doivent faire des examens préliminaires ou tests éliminatoires qui servent de critères de sélection pour les examens officiels de 6^{ème}. Ceux qui n'obtiennent pas des résultats attendus doivent redoubler l'année ou quitter l'école. Quand les enfants font les examens nationaux de 6^{ème} primaire, le nombre de places disponibles au niveau secondaire détermine les résultats exigés. Par conséquent des milliers d'enfants sont rejetés du système d'enseignement chaque année ; ils n'ont pas la possibilité de continuer avec leur éducation.

- **La plupart des enfants, surtout les filles dans les zones rurales, s'absentent au moins deux fois la semaine en raison des besoins de ménage** (ex. S'occuper des enfants plus jeunes, accompagner leurs mères au marché, ou travailler pour plus de revenu). Cela fait 8 jours le mois ou 24 jours par trimestre. Dans une année, une fille de famille pauvre perd presque 2 mois et demi (un trimestre presque) d'apprentissage. Par ailleurs, il est supposé que quand elle est à l'école, elle apprend activement sans être dérangée par des facteurs liés au genre et qui sont souvent négligées dans les écoles.
- **Des parents qui ne font pas le suivi des études de leurs enfants** constituent un autre facteur. Ils ont ni la capacité ni le temps de voir comment leurs enfants travaillent à l'école. Ils sont occupés la plus part du temps à chercher des moyens de survie. Ce problème est fréquent dans la majorité des districts des provinces de Ruhengeri, Gisenyi et Byumba où les enfants à l'âge de scolarité travaillent dans les plantations de thé et dans les fabrications de briques. Certains parents envoient leurs enfants travailler comme domestiques dans les centres urbains.
- La plupart des parents, spécialement ceux des villages, qui n'ont pas étudié, prennent leurs filles pour des propriétés à la maison. **La plupart des parents pauvres et analphabètes n'attachent pas de grande importance à l'éducation de leurs enfants, surtout la fille.** A partir de l'âge tendre, on leur donne des responsabilités parce qu'elles doivent être formées à devenir de bonnes épouses et mères. Donc dans la plupart des cas, elles n'ont pas le temps de faire leurs devoirs, comme le font les garçons. Les parents ne sont pas dérangés quand leurs filles n'obtiennent pas de bons résultats à l'école. Et puis très souvent les filles représentent une source de travail et de richesse et sont données en mariage très jeunes dans les provinces d'Umutara, Byumba, Gisenyi et Ruhengeri.
- **La plupart des infrastructures scolaires sont délabrées.** Les toilettes sont en mauvais état- Elles étaient construites sans qu'on tienne compte des différences du genre. Le manque d'intimité qui caractérise les toilettes **décourage les filles à venir à l'école et augmente le taux d'abandons, surtout chez les filles.**
- Même avec l'engagement du Gouvernement d'investir dans l'enseignement d'une part et la décision des parents d'envoyer leurs filles à l'école d'autre part, il y a des facteurs institutionnels qui agissent contre les filles. Ces facteurs comprennent les facilités essentielles limitées, la faible qualité de l'environnement d'apprentissage, les enseignants insensibles aux problèmes du genre et la distance parcourue pour arriver à l'école. Ces facteurs poussent les filles à quitter l'école, ils les empêchent de progresser à travers le système de l'éducation et ils ont de l'impacte négatif sur leur performance.

3.4 Le passage du niveau d'enseignement primaire au niveau secondaire

3.4.1 Le taux de passage du niveau primaire au niveau secondaire a diminué de 5% des points, de 42,2% à 37,2% de 2000-2001 à 2001-2002. Cette situation résulte en grande partie du fait qu'il y a un grand nombre d'élèves qui terminent l'école primaire avec un nombre un peu moins grand de ceux qui sont admis aux écoles secondaires.

3.4.2 Par ailleurs il y a, à côté des taux de redoublement et d'abandon, le passage des élèves du niveau primaire au niveau secondaire, qui pose un autre problème majeur au système de l'éducation surtout du point de vue du genre.

3.4.3 Le pourcentage des filles dans les écoles primaires s'élève à 49,7% du nombre total des élèves du secondaire, mais on trouve qu'un grand nombre de filles se font inscrire dans des écoles secondaires privées au lieu des écoles publiques et très peu parmi elles optent pour les matières scientifiques ou techniques.

3.4.4 Les résultats des examens nationaux en 6^{ème} primaire sont en général faibles dans tout le pays. La sélection et le placement des élèves en 1^{ère} année secondaire se fait à partir de ces résultats. Le tableau 5 et le dessin 1 montrent le nombre de candidats et ceux qui ont réussi au concours national en 2000 et 2001. Les garçons semblent avoir réussi mieux que les filles pendant les deux années (2000 et 2001). Selon l'étude de l'éducation des filles de 2002, la faible rétention, le taux élevé des redoublements et d'abandons pour les filles du primaire sont à la base de la faible performance dans les études au Rwanda.

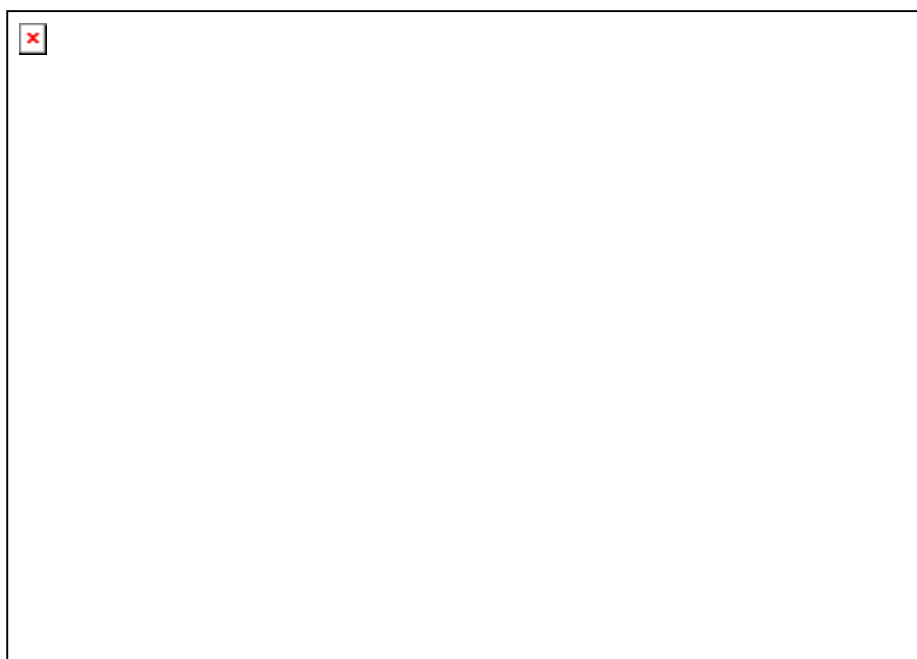
3.4.5 Il est important de noter que le passage au niveau secondaire est déterminé par le nombre de places disponibles dans les écoles secondaires plutôt que par la performance réelle de l'apprenant. Ce mécanisme de sélection exclut de l'école un grand nombre d'enfants, et de ce fait, il exerce dans l'ensemble un impacte négatif sur la situation du développement des ressources humaines.

Tableau 5 : Le Nombre de Candidats au Concours National et Ceux qui obtiennent des places à l'école secondaire par groupe du Genre 2000-2001.

Année	Candidats			Réussite			% Total des réussites
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	
2000	28.290	31.396	59.686	6.173	9.142	15.319	
% des réussites				21,8%	29,1%		25,7%
2001	30.371	33.560	63.931	6.091	10.521	16.612	
% des réussites				20,1%	34,6%		26,07
% par genre pour 2 ans	47,5%	52,5%		23,7%	76,3%		41,7%

Source: Conseil National des Examens , 2002.

Graphique 1 : Candidats au Concours National et Ceux qui Obtiennent des places par groupe du Genre (2000-2001)



Source: Conseil National des Examens 2002

3.5. Les inégalités liées à l'accès, la rétention et la qualité des services de l'éducation en fonction du genre, des groupes ruraux/urbains, régionaux et sociaux sont résumées ci-après. Ces données présentent les indicateurs principaux de l'inégalité :

- Le Taux d'Enregistrement National varie de 77% (QBIE) ; 75% (Données Administratifs) et 72,6%, 80,8% dans les milieux urbains, 71,8% dans les milieux ruraux (ECVM).
- Le taux d'admission national est de 35,9% dans les milieux urbains et 65,7% dans les milieux ruraux pour la quintile la plus pauvre (tel que l'indiquent les chiffres de consommation). Ceci montre que les enfants les plus pauvres des zones rurales, ont plus de chances d'être inscrits dans des écoles que les enfants les plus pauvres des zones urbaines. C'est l'inverse pour la plus riche quintile. 80,8% des enfants des riches sont inscrits dans les zones urbaines par rapport à 71,8% pour les enfants des riches des zones rurales (ECVM).
- On a défini « la possibilité d'avoir accès à l'école » comme la situation où les enfants peuvent arriver à l'école en moins de 30 minutes avec des moyens de transport normalement disponibles dans les ménages. Selon cette définition, 52,2% des enfants au Rwanda, pourraient accéder à l'enseignement primaire ; 50,8% dans les zones rurales et 72,1% dans les zones urbaines (QBIE).
- 11,2% des gens ont accès à l'enseignement secondaire (basé sur le fait de pouvoir arriver à l'école en moins de 30 minutes) ; 8,6% dans les zones rurales et 50,3% dans les zones urbaines (QBIE).

3.6. Ressources humaines et matérielles mobilisées par le système

3.6.1 Qualifications des enseignants

- 62,7% des enseignants qui travaillent dans les écoles primaires étaient qualifiés pendant les années 2000/01 et dans les écoles secondaires 49,7% de tous les enseignants étaient qualifiés (Il n'y a pas de différence entre les écoles privées et les écoles publiques). (Données Administratives).
- Au cours de l'année passée, le pourcentage des enseignants qualifiés des écoles primaires est monté de 63% à 81,2%. Ceci s'explique par le fait que le personnel enseignant a baissé à peu près de 2.600 l'année passée (décision politique du MINEDUC de réduire le nombre des enseignants non qualifiés) et en même temps d'autres enseignants qualifiés cette fois-ci ont été embauchés. Il n'est pas probable que ce type d'augmentation se répète dans l'avenir.

3.6.2 Proportion Enseignant : Elève

Il y avait une moyenne de 37,8% des élèves par classe primaire pendant l'année scolaire 2000/01 (Données Administratives du MINEDUC) et 91,9% des classes du 1^{er} cycle du primaire font la double vacation. Pour l'année scolaire 2000/01, il y avait une proportion de 1 Enseignant pour 51,4 élèves pour les écoles primaires et la proportion de 1 Enseignant pour 25,9 élèves pour les écoles secondaires (1 enseignant pour 26,8 élèves pour les écoles secondaires publiques et 1 enseignant pour 24,8 élèves pour les écoles secondaires privées).

3.6.3 Etat des facilités scolaires

La plus grande partie des infrastructures sont en état d'irrémédiation. Dans beaucoup d'écoles il n'y a pas assez de pupitres et ils sont en mauvais état. Il y a aussi un manque de terrains de sports. Ceci figure dans l'Etude du Programme de l'Education de Base pour les Filles et d'autres groupes vulnérables au Rwanda si on considère la proportion pupitre / élève dans quatre écoles primaires dans le district de Butare (Juillet 2002). Une école de 535 élèves était sans pupitres, dans une autre 740 élèves avaient 10 pupitres, la troisième avait 500 élèves avec 50 pupitres et la quatrième de 546 élèves avec 56 pupitres. Le nombre adéquat de salles de classe et des pupitres constitue un facteur important pour l'amélioration de l'accès et de la rétention.

3.6.4. Pertinence et adaptation des programmes aux réalités économiques, sociales et culturelles

Comme c'était mentionné antérieurement, le contenu des matières d'enseignement lourdement orienté vers les examens constituent les caractéristiques déterminants du régime actuel des curricula et de l'évaluation dans le sous-secteur primaire. Il sera nécessaire de réformer les curricula qui sont surchargés pour que les écoliers soient impliqués dans des expériences d'apprentissage permettant le développement d'un ensemble des capacités et des compétences. Cet ensemble des objectifs d'obtention des résultats exigés par les curricula devront être orientés vers les besoins de la majorité des lauréats dans des domaines qui sont en même temps des compétences de vie et des capacités professionnelles – techniques, celle de l'entreprise et des capacités agricoles ...

Les écoliers dans le premier cycle de l'enseignement primaire devraient avoir l'opportunité d'apprendre dans leur première langue puisque ainsi les compétences de base d'alphabétisation et des calculs s'apprennent plus facilement. Les modèles d'évaluation devront être conçus une fois de plus pour permettre aux écoliers de démontrer des réalisations mesurables contre des critères convenus pour une rangée des résultats d'apprentissage. L'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement primaire mettra en jeu sept stratégies principales :

- développer des curricula qui sont plus appropriés et centrés sur l'apprenant avec l'évaluation de l'apprenant sur la performance;
- prévoir des matériaux d'éducation et d'apprentissage qui sont appropriés et adéquats.
- embaucher plus d'enseignants ;
- améliorer la formation et le développement des enseignants ;
- donner des motivations aux enseignants ;
- renforcer la gestion des écoles ;
- réorienter la supervision externe et le service d'inspection vers le rôle de conseil dont le souci serait d'évaluer les curricula avec efficacité.

3.7. Ressources financières allouées à l'éducation et aux éléments des coûts

3.7.1. Le Tableau 6 indiqué ci-après donne des détails par niveau d'enseignement et par type de dépense et les tendances de la période 1996-2000. Il présente aussi des coûts unitaires relatifs à chacun des niveaux à travers cette même période. Il montre aussi la part élevée dans le budget du gouvernement des ressources fréquemment allouées à l'éducation. La part du budget du gouvernement allouée à l'éducation était de 3,5 du PIB en 2000 (MINECOFIN).

Tableau 6 : Allocations du Budget pour le Secteur de l'Education et les Coûts Unitaires de 1996 –2000

	1996	1997	1998	1999	2000
Allocations					
% Budget total du gouvernement alloué au MINEDUC	12	17	21	20	30
Frais Généraux (millions of Francs Rwandais)	6.025	8.498	11.392	11.712	21.810
Primaire	4.405	5.872	7.500	7.058	9.656
Secondaire	980	1.421	2.387	1.956	4.038
Enseignement Supérieur	640	1.206	1.505	2.698	8.116
% alloué au primaire	73%	69%	66%	60%	44%
% alloué au Secondaire	16%	17%	21%	17%	19%
% alloué à l'enseignement supérieur	11%	14%	13%	23%	37%
Admissions au Primaire	1.039.657	1.154.768	1.270.733	1.288.663	1.431.657
Admissions au Secondaire	50.000	82.224	90.840	105.292	125.124
Admissions à l'enseignement supérieur	4.196	4.440	4.548	5.943	7.224
Coûts Unitaires					
Coûts Unitaires au Primaire (FRW)	4.237	5.085	5.902	5.477	6.745
Coûts Unitaires au Secondaire (FRW)	19.602	17.280	26.276	18.572	32.272
Coûts Unitaires à l'enseignement secondaire (FRW)	152.526	271.599	330.981	453.979	1.123.408
Proportion du primaire à l'enseignement supérieur	1 : 36	1 : 53	1 : 56	1 : 83	1 : 167*
Proportion du secondaire à l'enseignement supérieur	1 : 8	1 : 16	1 : 13	1 : 24	1 : 35
Proportion du primaire au secondaire	1 : 5	1 : 4	1 : 6	1 : 3	1 : 4

Source: Etude du Secteur Education, Ministère de l'Education 2002

Notes sur les calculs des statistiques :

1. Toutes les statistiques des admissions sont tirées des tableaux d'Indicateurs de Développement au Rwanda 2001.
2. Les données financières du budget périodique ont été tirés du tableau 17.2 des Indicateurs de Développement du Rwanda (IDR) 2001.
3. Tous les coûts unitaires sont calculés en Franc Rwandais et fondés sur ces deux ensembles de statistiques.
4. Les taux des inscriptions de l'enseignement supérieur ne tiennent pas compte des étudiants Rwandais étudiants à l'étranger, donc en réalité, les coûts unitaires pour l'enseignement supérieur sont moins que ce qu'on a indiqué pour chaque année.

NB* : Tient compte seulement du nombre des étudiants faisant des études au Rwanda

3.7.2. En plus des fonds du Gouvernement, les sources principales de financement pour les consommations scolaires, viennent des donateurs, principalement, la Banque Mondiale, BAD, UNICEF, la Coopération Française, la Coopération Belge, GTZ qui soutiennent des projets éducationnels proposés par diverses ONG.

3.7.3. Tendances récentes dans la consommation à l'Education

Les dépenses dans l'enseignement supérieur en 2001 faisaient 38% du budget périodique du MINEDUC, à peu près le même pourcentage que celui des dépenses du primaire (39%). En 2000, le gouvernement a dépensé 6.745 par élève de l'enseignement primaire (c'est le coût unitaire). Dans l'enseignement supérieur le coût unitaire s'était levé à 988.372 Frw. Si on considère ces deux coûts unitaires pour 2000 (ces coûts sont tirés du budget et non pas des dépenses réelles), cela veut dire que la somme d'argent qui est dépensée en un an pour un étudiant de l'enseignement supérieur pourrait éduquer 147 élèves du primaire pour un an. Nous pouvons nous servir du tableau 7 pour montrer les tendances qui se forment. Il montre le nombre d'élèves du primaire ou du secondaire qui auraient pu bénéficier de l'enseignement d'une année pour le même prix qu'un étudiant de l'enseignement supérieur.

Tableau 7 : Proportion des Coûts Unitaires du Secondaire et du Primaire par rapport aux Coûts Unitaires de l'Enseignement Supérieur

	1996	1997	1998	1999	2000
Elèves du primaire	36	53	56	83	147
Elèves du secondaire	8	16	13	24	35
Les étudiants de l'Enseignement Supérieur	1	1	1	1	1

Source : Etude du Secteur Education : Situation Actuelle (Avant Projet) 2002

3.7.4. Le **soutien principal des enfants scolarisés** est d'abord la famille (90,6%), et puis le gouvernement (4,5%) et les autres organisations (3,9%). Donc il y a une contribution assez élevée exigée des pauvres. Les frais scolaires constituent un grand problème pour les pauvres (Découvertes du EICV et du contrôle EDDP). La contribution des parents est payée sous forme de minerval de 300Frw par an plus d'autres dépenses qui font que les coûts de l'enseignement primaire s'élève à peu près à 555Frw par élève. Certaines écoles acceptent des paiements en nature (EDDP).

Le minerval pour l'enseignement du secondaire est de 21.500Frw par an, ce qui n'est pas abordable pour beaucoup de familles qui habitent les campagnes (EDDP).

Jusqu'en 2000, MINEDUC allouait une somme fixe de 5 million de Frw par province annuellement, pour les frais d'administration de l'éducation, sans considérer le nombre d'écoles ni des élèves sous leur juridiction. La politique de décentralisation signifie que les fonds seront alloués à chaque province sous base de sa population d'âge de scolarité. A partir de 2003, un système d'allocation basé sur 'une allocation forfaitaire' sera utilisé pour envoyer des fonds directement aux écoles individuellement. L'allocation forfaitaire remplace le minerval. Il sera de 330 Frw par écolier admis.

95% des écoles dispensent les élèves du paiement des frais de scolarité en vue d'assister des ménages. On trouve le plus grand nombre d'exemptions à Ruhengeri où toutes les écoles ont un certain pourcentage des enfants dispensés. Toutefois, l'abolition du minerval à partir de 2003 devrait mener à un plus grand nombre d'admissions des enfants des familles des plus pauvres dans les écoles.

3.7.5. Gestion du budget et planification financière du système de l'enseignement

Le MINEDUC a récemment diminué le nombre de ses programmes de 11 à 5 pour la planification budgétaire pour l'éducation. Ce sont :

Programme 1 :	Education Pré – Scolaire et Enseignement Primaire
Programme 2 :	Enseignement Secondaire
Programme 3 :	Enseignement Supérieur
Programme 4 :	Recherche Scientifique et Technologique
Programme 5 :	Appui aux institutions

Les bilans des budgets pour chaque programme ont été ventilés en fonction du département et du sous programme. A partir de 2003, les résultats attendus seront clairement définis, avec des activités prévues et les investissements financiers pour chaque sous programme. Cela permettra un contrôle plus facile du budget.

3.7.6 Politique de financement du système de l'éducation

Faisant partie de l'ensemble de ses politiques sectorielles, le MINEDUC a mis sur pied des politiques et des stratégies définies pour le financement du système de l'éducation.

Politiques :

- Le gouvernement continue de financer l'éducation à tous les niveaux. D'autres partenaires dont les donateurs et les bénéficiaires ont un rôle clair dans le financement du système de l'éducation.
- Les proportions du budget allouées à chaque sous secteur de l'éducation sont révisées quand c'est nécessaire.
- Le directeur de chaque institution est responsable des finances de son institution.

Stratégies :

- Réviser constamment la politique du partage des coûts pour garantir une plus grande et plus prévisible contribution de la part des bénéficiaires.
- Encourager le secteur privé à ouvrir et faire marcher des écoles prè-scolaires, secondaires et tertiaires.
- Abolir le minerval au primaire et allouer des fonds directement aux écoles par l'utilisation du système de subvention.
- Encourager les écoles secondaires et les institutions du tertiaire à posséder des projets générateurs de revenus leur permettant de contribuer à leurs budgets selon la capacité de chaque institution.
- Les écoles préparent et soumettent le plan annuel qui montre les activités génératrices de revenus.
- Assurer le dialogue constant et régulier entre le gouvernement et les différents partenaires.
- Impliquer les étudiants et les parents dans la préparation du budget et dans la gestion financière des institutions et des écoles.

3.8. Les aspects du système de l'éducation en rapport avec les objectifs de l'EPT et le sous secteur

3.8.1 L'enseignement Pré-scolaire et Maternel

- L'enseignement Pré – scolaire et Maternel font partie du système de l'éducation au Rwanda depuis 1985 quand il a obtenu une base légale dans la législation. Toutefois, il est resté légalement dans le secteur privé. Actuellement le Gouvernement ne finance pas l'enseignement maternel, il offre plutôt l'appui technique et il a l'intention de donner des motivations au secteur privé pour l'encourager à fournir de tels services. Il existe actuellement 257 établissements pré-scolaires et maternels dont deux seulement sont du Gouvernement. L'Enseignement Pré-scolaire et Maternel n'est pas très répandu dans tout le pays. Il y a des variations assez grandes dans le pays concernant le nombre de tels établissements par rapport à la population et leur grandeur et la proportion écolier / enseignant. Les statistiques semblent signaler que ces établissements existent là où les parents sont en mesure de payer pour eux. Ces établissements pré-scolaires s'occupent de 18.399 enfants sur à peu près 2 millions des enfants d'âge pré-scolaire. Ceci est juste en dessous de 1%. Ces écoles ont 327 enseignants dont la majorité ont été formés au travail.

Même si le secteur privé assure le fonctionnement des établissements pré-scolaires et maternels, la régulation et le renforcement des normes rentrent dans les responsabilités du Gouvernement. En conséquence, la formation des enseignants pour ce niveau de l'enseignement, la mise en place d'un curriculum national et la définition des objectifs sont toutes des questions qui dépendent du Gouvernement. Actuellement il n'y a pas de programme national pour la formation des enseignants du Pré-scolaire bien qu'un certain nombre parmi eux ont été formés par le service de la Division Pré-scolaire au MINEDUC. Selon le curriculum, la durée du Pré-scolaire devrait être de trois ans de l'âge de 3 ans à 6 ans. En pratique beaucoup d'écoliers pré-scolaire fréquentent pour une année seulement, d'autres pour deux ans et un peu parmi eux y font trois ans.

3.8.2 Accès et rétention dans l'Enseignement Primaire

- L'enseignement primaire a fait de grands progrès pendant les années récentes. Le nombre d'inscriptions dans les Ecoles Primaires était de 1.534.510 pendant l'année scolaire 2001/02. Ceci fait une augmentation de 63% depuis juste l'année scolaire 1994/1995 après le génocide où, 941.012 élèves s'étaient faits inscrire. En plus le nombre des établissements du primaire était de 1.882 en 1994/95 et 2.172 en 2001/02. Ceci représente une augmentation de 15%. Il y a à peu près 400 salles de classe en plus cette année par rapport à l'année passée 27.735 en 2001/02 contre 27.339 en 2000/01. Toutefois, l'augmentation des écoles n'est pas proportionnelle à celle des élèves. Le résultat en est que beaucoup d'écoles pratiquent la double vacation. Le MINEDUC a estimé que 61% de salles de classe, sont utilisées pour la double vacation.

Accès

Les taux d'inscription ont augmenté dans la même ligne que l'information statistique présentée ci-dessus. Pendant l'année 1998/99 le Taux Brut d'Inscription (TBI) était de 87,9%, alors qu'en 2001/02 il est de 103,7%. Le Taux Net d'Inscription en 1998/99 était de 69,9% et en 2001/02 il était de 74,5%. Même si le Taux Net d'Inscription est de 75%, 25% des enfants ayant l'âge d'aller à l'école, n'y vont pas. Pourquoi ?

Rétention

Malgré ces améliorations des taux d'inscription, les taux de rétention se sont aggravés ces dernières années.

- Le Taux de promotion était de 66,5% en 1996/97 et 54% en 2000/01.
- Le Taux de redoublement en 1996/97 était de 28% et 31,8% en 2000/01.
- Le taux d'abandon en 1996/97 était de 5,5%, en 2000/01 il était de 14,2%.

3.8.3 Formation Professionnelle pour les Jeunes Gens et les Adultes

- Le MIJESPOC et ses partenaires offrent la formation professionnelle dans des Centres de Formation pour les Jeunes (CFJ) dans tout le pays.
Il y a 22 CFJ publiques et 16 centres de formation professionnelle, privés. La formation professionnelle n'est pas largement disponible.
- La population cible était d'un million en 1997, mais actuellement 1808 jeunes sont inscrits dans les CFJ publiques et 813 dans les centres privés sur une population totale d'un million à peu près.
- Cette formation est destinée pour les jeunes âgés entre 14 et 24 ans. Ce sont principalement des jeunes gens qui n'ont pas pu réussir aux examens d'entrer à l'école secondaire ou qui ont pu y entrer mais ont alors abandonné les études dans le Tronc Commun. Il y a un examen d'entrée pour être accepté dans un cours de formation professionnelle dans un centre de formation des jeunes. Ce test suppose que les postulants ont terminé l'Enseignement Primaire. Toutefois, l'une des populations cibles est constituée par les jeunes nouvellement alphabétisés. Et il n'est pas sûr que des gens pareils puissent passer le test d'entrée qui est conçu pour les gens qui ont terminé l'Enseignement Primaire.
- Le curriculum de CFJ est adopté aux besoins des jeunes gens qui ont eu une éducation de base adéquate. Ceux qui ont abandonné très tôt ne sont pas susceptibles d'accéder à ces CFJ.
- La proportion des filles est très basse et est concentrée dans des domaines traditionnels tels que la couture et la restauration. Il y a un manque grave d'équipement et d'enseignants qualifiés dans la plupart des (CFJ). Seulement 5,8% des femmes bénéficient de l'apprentissage contre 9,1% des hommes et 2,6% des femmes bénéficient des formation courtes.
- Les participants aux cours de formation professionnelle doivent payer des frais d'inscription qui varient entre 3.000 à 15.000 Frw par cours. Les frais pour les cours de 6 mois à Kivumu se lèvent entre 30.000 à 45.000 Frw. Donc les pauvres ne peuvent pas aborder une telle formation. En plus du coût monétaire, il y a le coût pour l'opportunité. La plupart des jeunes gens pauvres âgés de 14 ans à 24 ans ont besoin de travailler et gagner un revenu.

- Le rôle du MIFOTRA (services autrefois rendus par MIJESPOC) est plus du domaine des services de suivi et du contrôle de la qualité au lieu de la fourniture de la formation. Il assure aussi la coordination des fournisseurs et donne la formation des formateurs une fois l'année à peu près.
- Les cours de formation professionnelle sont habituellement bien adaptés à l'économie de la localité où ils sont conduits. Aussi, ils sont d'un accent pratique très accentué : 85% de la pratique contre 15% de la théorie. Les cours durent habituellement 12 mois à peu près et il y a une période de stage dans une entreprise vers la fin du cours. Les cours comportent aussi l'élément de la formation sur la gestion de petites affaires. C'est ainsi que MIFOTRA réalise deux de ses objectifs. L'insertion des formés dans le monde du travail et leur insertion dans leurs communautés.

3.8.4. Alphabétisation et Education pour Adultes

- Le Taux d'Alphabétisation National au Rwanda est bas. Des études variées offrent une estimation du Taux d'Alphabétisation parmi la population d'âge de 15 ans ou plus. ECVM serait peut être la plus sûre de toutes. Elle estime le Taux d'Alphabétisation à 52%,4, bien que qu'il y ait de grandes différences entre les hommes (62,5%) et les femmes (51,4%).
- Il est nécessaire de réduire les écarts du genre entre les taux d'alphabétisation des femmes et des hommes.
- Il y a aussi de grandes différences entre les quintiles de consommation, c'est-à-dire entre les riches et les pauvres. Malgré cela, il y a une corrélation positive entre alphabétisation et le niveau de vie ; c'est-à-dire que quand une personne est alphabétisée, elle a une possibilité d'être plus riche (45,9% pour la quintile la plus pauvre et 61,5% pour la quintile la plus riche). Néanmoins, le Taux d'Alphabétisation est encore bas même parmi le groupe de population le plus riche.
- En allant à l'école, les enfants apprennent l'une des compétences de base qui est l'alphabétisation. Elle constitue l'une des outils élémentaires qui offrent le plus grand accès à l'information et la connaissance et à une plus grande communication. C'est une stratégie clé pour sortir de la pauvreté pour ces gens qui n'ont jamais eu la chance d'aller à l'école ou qui ont abandonné l'école pour une raison ou une autre. L'alphabétisation donne accès à l'éducation, voire même à l'éducation non formelle et en retour elle donne accès à la formation technique ou autre formation. Il y a beaucoup d'évidence pour dire qu'un fermier alphabétisé peut produire plus que celui qui est analphabète. Les femmes alphabétisées ont plus de chance d'avoir moins d'enfants et avoir des familles avec plus de santé. Une population alphabétisée est plus capable de prendre en charge sa propre destinée et se développer et participer à la vie publique. Une population alphabétisée est aussi plus capable de réaliser des objectifs tel que le développement linguistique, culturel.
- La politique du Gouvernement est d'élever le taux d'alphabétisation à 85% d'ici à 2010.
- Pour réaliser ce but, il sera nécessaire de fournir la formation d'alphabétisation à 500.000 personnes à peu près chaque année de 2002 à 2010.

3.8.5. Réduire les Disparités et les Inégalités du Genre dans l'Enseignement.

- Les inégalités ou disparités dans l'éducation signifient généralement le genre et c'est l'un des domaines où il est plus probable de trouver l'inégalité dans l'éducation, spécialement au cycle supérieur de l'enseignement secondaire et dans l'Enseignement Supérieur. L'inégalité existant dans le genre devient plus prononcée au fur et à mesure que l'on monte plus haut dans le niveau de l'éducation. Cette tendance est plus marquée dans la gestion et l'administration de l'éducation où il y a plus d'hommes que de femmes dans les positions de prise de décision. Ceci reflète le manque d'opportunité pour les femmes d'accéder aux positions plus élevées dans l'emploi. Le nombre d'enseignants augmente et celui des enseignantes diminue au fur et à mesure que le niveau d'éducation augmente.
- L'inégalité n'existe pas pour ce qui concerne le genre seulement. Il peut exister des inégalités aussi dans la façon dont les autres groupes sont traités ; par exemple, les orphelins, des minorités ethniques, des enfants des familles monoparentales et des enfants qui nécessitent une Education Spéciale. L'inégalité pourrait exister aussi entre les riches et les pauvres et dans la répartition des chances de l'éducation dans différentes Provinces et Districts. Par exemple on constate que les enfants des zones urbaines ont plus de chance d'aller à l'école que ceux des campagnes. C'est le cas général au Rwanda et aussi dans d'autres pays. Toutefois au Rwanda, les enfants des pauvres dans les villes, vont en réalité moins à l'école (35,9% TNI) que leurs homologues des régions rurales (65,7% TNI).
- Il est probable que là où il y a plus de discrimination à l'égard des groupes défavorisés tel que les orphelins, et les enfants ayant des besoins spéciaux, en général, la discrimination sera plus grande à l'égard des filles.
- Selon les données administratives les plus récentes du MINEDUC (au cours de l'année scolaire 2001/02), plus de filles que de garçons se sont fait inscrire dans les écoles primaires (50,2% des filles et 49,8% des garçons). Au niveau du secondaire les garçons et les filles ont presque les mêmes proportions, (49,4% pour les filles). Mais pour l'enseignement supérieur il y a de grandes disparités. Les garçons se font inscrire plus que les filles.
- La proportion des filles inscrites au cycle supérieur de l'enseignement secondaire (50,1% en 2001-2002) dépasse un peu celle des filles inscrites au tronc commun (49,8%). Au niveau du primaire, il y a quatre provinces où moins de filles que de garçons se font inscrire. Ce sont les provinces de Byumba, Gisenyi, Ruhengeri et Umutara. Ces mêmes quatre provinces ont aussi d'une façon significative moins de femmes enseignantes que des hommes enseignants. elles ont aussi moins de femmes enseignantes qualifiées que des hommes enseignants qualifiés.
- Malgré la quasi égalité des admissions, il y a des différences entre la performance des filles et celle des garçons aux deux niveaux du primaire et du secondaire. Les filles réussissent moins bien que les garçons aux examens de fin du primaire et sont donc admises en plus grand nombre dans des écoles secondaires privées où les critères d'entrée sont plus bas que ceux des écoles secondaires publiques.

3.8.6. Amélioration de la Qualité de l'Enseignement

- La qualité est le souci caractéristique de tout le système de l'éducation. Les indicateurs de la qualité montrent le besoin d'amélioration. Cette section présente un résumé de quelques problèmes. Au cours des années récentes il y a eu une augmentation considérable du nombre d'enfants qui fréquentent l'école. La proportion des Admissions Nette au niveau Primaire pour l'année 2001-2002, était de 7%. Toutefois ceci veut dire que 25% de la population d'âge de scolarité ne vont pas à l'école. Dans l'enseignement secondaire, le nombre d'élèves inscrits continue d'augmenter. Il est probable que les améliorations soient principalement quantitatives au cours des années récentes – plus d'écoles, plus de salles de classe et un plus grand nombre d'enseignants. La recherche internationale a montré clairement que la qualité de l'éducation doit augmenter aussi bien que la quantité. Le Gouvernement Rwandais cherche à réaliser l'EPU d'ici à l'année 2010. Il est donc impératif que l'on augmente la qualité.
- La formation initiale et la formation au service pour les enseignants est offerte dans 11 TTC. Il y a une TTC dans chaque province pour améliorer la qualité du personnel enseignant et pour la promotion des enseignants sous qualifiés déjà en place et offrir une formation de base intensive aux enseignants nouvellement recrutés. Ces TTC ont une capacité de 2.500 élèves à peu près chaque année. Il y a aussi plusieurs écoles privées et des écoles libres-subsidiées qui ont des sections spéciales de formation des enseignants du primaire.
- Il y a plusieurs domaines où la qualité de l'enseignement peut être améliorée; par exemple la qualification des enseignants, la disponibilité des livres et d'autres matériaux pédagogiques, la pertinence du curriculum, les conditions des infrastructures et l'atmosphère qui règne dans l'école-même.
- Le nombre total des enseignants au niveau primaire a en fait diminué en 2000-2001 à cause du changement dans la politique du Gouvernement mais la proportion des enseignants qualifiés continue d'augmenter, de 63,3% en 2000/01 à 81,6% en 2001/02 (voir p.24).
- En ce qui concerne les manuels scolaires, deux disciplines disposent des manuels adéquats, ce sont le Kinyarwanda et les mathématiques où deux élèves partagent un livre. Pour les autres disciplines, on peut trouver 18 à 20 élèves qui partagent un livre et pour d'autres 100 élèves partagent un livre (Enquête du CNDP 2001). Il existe un plan de six ans pour l'étude et la révision des curricula du primaire et les manuels scolaires dans des disciplines variées sont en train d'être développés. Une politique nouvelle des livres est en train d'être finalisée et avec l'aide des donateurs le financement pour les livres sera augmenté au cours des prochaines années.
- Le curriculum devrait en soi intéresser les enfants et l'apprentissage devrait les impliquer dans l'activité. Les lieux scolaires doivent être adéquats. Il doit y avoir assez d'espace et des meubles dans les salles de classe, il doit y avoir de la surface pour la récréation, la provision de l'eau propre et il est nécessaire qu'il y ait des toilettes adéquates. L'atmosphère scolaire doit être amicale et accueillante pour les enfants. Le génie scolaire dépend largement des attitudes du Directeur et des enseignants.

3.8.7. VIH/SIDA dans les Ecoles

- La propagation de l'infection du VIH et du SIDA au Rwanda est en train de devenir un problème sérieux comme c'est aussi le cas dans beaucoup d'autres zones d'Afrique. Avec le génocide, le problème est devenu particulièrement grave au Rwanda. Avant le génocide, le taux de l'infection était estimé à peu près à 1%. Toutefois, le viol était utilisé comme une arme pendant le génocide et il semble que ceci a contribué énormément à la propagation de la maladie. Actuellement d'après les Indicateurs de Développement du Rwanda (IDR) de 2001, la moyenne du taux national de l'infection est approximativement 13,7% (estimation de 1998). Le niveau de l'infection est plus élevé dans les milieux urbains. On croit que pour Kigali la Capitale, le taux s'élève à plus de 18% (estimation de 1998). En 2000, on a diagnostiqué que 65% des malades hospitalisés au Centre Hospitalier de Kigali étaient infectés du VIH. Une enquête menée dans une école secondaire à Byumba a révélé que 9% des élèves étaient séro-positives. Deux soucis majeurs dans l'éducation sont :
 - ⇒ Eduquer les jeunes gens de l'âge scolaire pour qu'ils soient informés et soient capables d'éviter l'infection eux – mêmes.
 - ⇒ Planifier maintenant pour que l'on puisse faire face aux effets de la maladie.
- Il y aura dans l'éducation plusieurs conséquences de la maladie. D'abord beaucoup d'enseignants vont mourir. Il est nécessaire de planifier maintenant la formation d'un plus grand nombre d'enseignants pour que ceux qui meurent soient remplacés. La qualité de l'enseignement va probablement en souffrir à cause de la diminution du nombre d'enseignants et particulièrement à cause de la baisse des Proportions Enseignants – Elèves. En plus ceux qui vont être formés pour remplacer les enseignants victimes de la maladie seront moins expérimentés, donc il faut planifier comment maintenir la qualité dans l'avenir. Beaucoup de parents des enfants qui sont à l'école vont mourir aussi et ceci va avoir comme résultat le traumatisme chez les enfants concernés. Il sera possible aussi que ces enfants quitteront l'école parcequ'ils n'auront plus assez d'argent pour payer le minerval ou parcequ'ils devront s'occuper de leurs plus jeunes frères et sœurs.
- On pense qu'il y a un retard de huit à dix ans entre l'infection initiale avec le VIH et la mort du malade de SIDA. A partir de l'année de base en 1994, il est prévu que les enseignants commenceront de mourir à partir de 2002-2003 en nombre continuellement croissant. Toutefois, d'après « l'Evaluation de l'Impact du SIDA sur le Secteur Education au Rwanda » (Avril 2003), il est prévu que le taux de la mort des enseignants du SIDA va rester à moins de 1 enseignant sur 120 employés, ce qui est équivalent à un mort du SIDA par an dans dix écoles.
- Il y a quelques années, l'introduction de l'enseignement sur le VIH/SIDA et les compétences de vie a été initiée dans le système de l'éducation de façon formelle et moins formelle. Dans les écoles primaires, quelques leçons ont commencé sur une petite échelle, elles sont concentrées en 5^{ème} et 6^{ème} années. Dans les écoles secondaires, le sujet du VIH/SIDA est enseigné à travers les leçons de science à des degrés variés. Dans l'Enseignement Supérieur, les étudiants reçoivent des conseils sur le VIH/SIDA au cours de leur induction et il existe dans quelques institutions quelques services de counseling limités.
- Depuis 1998 des clubs Anti –SIDA ont été mis sur pieds dans toutes les écoles secondaires et dans les Institutions de l'Enseignement Supérieur, mais beaucoup d'entre eux restent inactifs à cause du manque de matériels et d'une orientation convenable.

- D'autres initiatives de sensibilisation et de renforcement de l'enseignement du VIH/SIDA ont inclus l'utilisation du théâtre, des chants, la composition des poèmes et des compétitions, des affiches dans les écoles. En plus, la matière du VIH/SIDA est intégrée dans chaque session de formation organisée pour les enseignants. En novembre 2001, tous les Inspecteurs des Provinces et tous les Agents de l'Education des Districts ont participé aux séminaires ateliers de formation sur cette matière. Toutefois, il est encore vrai que beaucoup d'éducateurs ne se sentent pas à l'aise pour des discussions sur des sujets de sexualité avec des élèves d'âge scolaire, et un manque d'ouverture dans le système reste un grand obstacle.
- L'enseignement des compétences de la vie et du VIH/SIDA doit être vite intégré dans les programmes nationaux à tous les niveaux de l'enseignement, avec des manuels scolaires approuvés et des matériaux didactiques produits et publiés dans tout le pays.

Chapitre 4

Les Objectifs et les Priorités du Secteur de l'Éducation

4.1. La politique du secteur de l'éducation et ses objectifs reflètent le cadre plus élargi, fixé par les lignes directrices de la Vision 2020, le DSRP, les politiques de Décentralisation et la TIC et aussi par l'engagement du gouvernement de réaliser certains buts de développement international notamment l'EPU d'ici à 2015 et la réduction des disparités du genre dans l'éducation d'ici à 2005.

4.2. La réalisation de ces buts exige qu'on aborde le problème des taux de redoublements et d'abandons actuellement rencontrés dans les écoles en nombre élevé. On doit donc revoir les programmes d'études et la méthodologie de l'enseignement pour fournir aux gens des capacités dont le développement dépend. Ces compétences comprennent la capacité de gestion d'entreprise, les compétences pratiques et les compétences psychosociales en rapport avec le VIH/SIDA ; la santé et le bien être du peuple Rwandais en général.

4.3. L'objectif global du Gouvernement Rwandais est de réduire la pauvreté et ainsi améliorer le bien être de sa population. Le but de l'éducation est dans ce contexte de combattre l'ignorance et l'analphabétisme et produire des ressources humaines utiles au développement socio-économique du Rwanda à travers le système de l'éducation.

4.4 Le développement des ressources humaines est l'un des facteurs principaux dans la réalisation du développement socio-économique consistant. L'éducation et la formation ont été considérées comme une charnière critique pour la réalisation du développement et la réduction de la pauvreté. Les buts majeurs de l'Éducation et de la formation sont là pour donner à tous les Rwandais des compétences et des valeurs d'un bon citoyen et d'améliorer la qualité de la vie humaine à travers les systèmes formels et informels à tous les niveaux.

4.5. Pour réaliser ce but, les objectifs généraux suivants ont été définis pour le secteur de l'éducation :

- Eduquer un citoyen libre, libéré de toutes sortes de discrimination, y compris la discrimination du genre, l'exclusion et le favoritisme.
- Contribuer à la promotion de la culture de la paix et insister sur les valeurs Rwandaises et universelles de justice, de paix, de tolérance, de respect des droits de l'homme, d'égalité du genre, de la solidarité et de la démocratie.
- Donner une éducation holistique, morale intellectuelle, sociale, physique et professionnelle par la promotion des compétences et des aptitudes individuelles dans le service de reconstruction nationale et de développement durable du pays.
- Promouvoir la science et la technologie en donnant de l'importance à la TIC.
- Développer chez le citoyen Rwandais le sens de l'autonomie de la pensée, le patriotisme, le sens de la fierté civique, l'amour du travail bien fait et la connaissance générale
- Permettre aux Rwandais d'acquérir des compétences appropriées leur permettant de contribuer au développement national.
- Eliminer toutes les causes et obstacles qui peuvent conduire à la disparité dans l'éducation que ce soit par le genre, le handicap, ou par des groupes géographiques ou sociaux.

4.6 Les objectifs spécifiques de la politique du secteur de l'éducation ont donc été définis, ce sont :

- Assurer la disponibilité et l'accessibilité de l'enseignement pour tout le peuple Rwandais.
- Améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation.
- Promouvoir l'enseignement de la science et de la technologie, en insistant sur la TIC.
- Promouvoir une éducation intégrale, vaste, orientée vers le respect des droits de l'homme et adaptée à la situation actuelle du pays.
- Enseigner et sensibiliser les enfants sur l'importance de l'environnement, l'hygiène, la santé et la protection contre le VIH/SIDA.
- Améliorer la capacité de planification, de gestion et d'administration de l'enseignement.
- Promouvoir la recherche en tant que facteur de mobilisation pour le développement national et harmoniser le programme de recherche.

4.7 La politique est fondée sur six piliers et est guidée par la Vision 2020 et le Document des Stratégies pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP).

- L'éducation sera considérée globalement comme un secteur et donc une Approche Sectorielle Globale (ALS) sera développée et sera utilisée dans la gestion du système.
- Le Cadre des Dépenses à Moyen Terme sera utilisé comme outil de planification et de gestion du système dans les courts et moyens termes, avec un contrôle de près et une évaluation régulière.
- On reconnaît l'importance de la participation de tous les partenaires ; le gouvernement, les parents, les communautés, les donateurs, le secteur privé, les ONG et la société civile. Concernant la participation, il y aura des consultations régulières, des négociations et la coordination par le gouvernement. On établira une coordination horizontale entre les différents acteurs et il y aura aussi un lien vertical plus fort entre le Gouvernement central, le gouvernement local et les groupes communautaires.
- On doit d'urgence équilibrer l'accès, la qualité et la pertinence de l'éducation en donnant une grande importance aux programmes d'enseignement orientés vers les résultats attendus et pourvoyant des compétences et des valeurs qui sont nécessaires pour le développement.
- On considérera le genre, spécialement dans la réalisation de l'apprentissage des filles et l'accès à l'enseignement pour les femmes, surtout dans les régions rurales.
- La TIC constituera le noyau de tout le système de l'éducation.

4.8 Pour ce qui est des programmes sectoriels, le MINEDUC a cinq points focaux pour des buts de planification et de gestion, ayant chacun ses objectifs majeurs de la politique.

1^{er} Programme : Enseignement de base

Objectif : Améliorer l'accès et la qualité de l'éducation pré – scolaire et l'enseignement primaire ; donner l'éducation à tous à travers l'alphabétisation opérationnelle ; donner la formation et les compétences professionnelles à tous ceux qui ne font pas des études.

2^e Programme : Enseignement Secondaire

Objectif : Améliorer la qualité de l'enseignement secondaire en général et la qualité de la pédagogie, de l'enseignement technique, et professionnel au cycle supérieur du secondaire, et augmenter l'accès à l'enseignement secondaire à tous les niveaux.

3^e Programme : Enseignement Supérieur

Objectif : Augmenter les possibilités d'accès et la qualité de l'enseignement supérieur et universitaire.

4^e Programme : Recherche Scientifique et Technologique

Objectif : Promouvoir et appuyer la recherche scientifique et technologique

5^e Programme : Support Institutionnel

Objectif : Renforcer la capacité de planification, de gestion, de contrôle et d'évaluation de l'enseignement.

4.9 Les priorités clés de l'éducation que l'on trouve dans le Document de la Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) comprennent :

- Réaliser l' EPU et EPT d'ici à 2015.
- Améliorer la qualité de l'Enseignement, spécialement au niveau du primaire en augmentant des dépenses autres que des salaires, par la fourniture des livres et d'autres matériaux didactiques et matériaux d'apprentissage ; et la formation des enseignants.
- Formation d'un plus grand nombre d'enseignants au moyen du nouveau programme de formation à distance à l' ISPK.
- Construire plus de salles de classe et d'écoles au niveau primaire et secondaire en vue d'augmenter l'accès.
- Augmenter les dépenses pour l'utilisation des laboratoires et pour les équipements scientifiques en vue de promouvoir la TIC et l'enseignement de la science et de la technologie.
- Augmenter l'accès des filles et leur rétention dans l'enseignement secondaire et supérieur.
- Appuyer et encourager les clubs anti-SIDA dans les écoles secondaires et fournir des matériaux didactiques pour l'éducation sur le VIH/SIDA à tout le système de l'enseignement.
- Renforcer les mécanismes de contrôle et d'évaluation pour assurer un système plus efficace.

4.10 Le lien entre ce cadre politique et les stratégies sous-sectorielles liées au Plan d'Action de l'EPT est développé au chapitre 5. Les buts et les objectifs spécifiques fixés pour le Plan d'Action de l'EPT sont concentrés principalement sur l'amélioration de l'accès et équité, la qualité ; enlever les disparités du genre et réduction de VIH/SIDA dans les écoles. Ceux-ci se retrouvent fermement au sein des objectifs de la politique pour le secteur dans son ensemble, spécialement pour ce qui est de l'enseignement primaire.

Chapitre 5

Les Strategies de l'Execution de la Politique Sectorielle

5.1 La stratégie de développement du secteur de l'enseignement par le gouvernement Rwandais, est en train de se réaliser progressivement selon les **principes directeurs** suivants :

- Une plus grande augmentation de l'accès à tous les niveaux de l'enseignement et de la formation.
- Amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation.
- Une plus grande équité entre les populations rurales et urbaines et entre les sous groupes des hommes et des femmes.
- Partenariat avec tous les concernés au niveau national, régional, international, et au niveau des écoles et également dans les secteurs privés et publics.
- Encouragement du secteur privé à tous les niveaux du système et partage des coûts au niveau de l'Enseignement Supérieur.
- Décentralisation de la gestion et déconcentration graduelle du budget, accompagnée des mesures de renforcement de la gestion et de l'administration à tous les niveaux.
- Prudence financière dans l'utilisation des fonds du gouvernement car ils sont rares.

5.2. L'éducation pourvoit le capital humain qui est nécessaire pour la réduction de la pauvreté.

La définition des objectifs de la politique et le choix des priorités de la politique s'inscrivent dans le contexte de la stratégie pour la réduction de la pauvreté. Les priorités clés au sein du Document de la Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté englobe, la réalisation des Buts de Développement International de L'EPT d'ici 2015 et la réduction des inégalités du genre dans l'Education, la fourniture des manuels scolaires et des programmes, des curricula appropriés à tous les niveaux du système; la formation d'un plus grand nombre d'enseignants particulièrement au niveau du primaire et donner l'éducation sur le VIH/SIDA à tous les enfants à partir du bas âge. Le document des Stratégies pour la Réduction de la Pauvreté donne aussi une grande importance aux autres domaines du système de l'enseignement tel que la formation technique et professionnelle et l'alphabétisation opérationnelle des adultes. Ces domaines font parties aussi des priorités du Plan d'Action de L'EPT.

Donc la stratégie du Gouvernement est de :

- Revoir les programmes d'enseignement pour assurer la procuration des valeurs et des compétences voulues y compris celles de la promotion de l'égalité et équité du genre dans tous les domaines de la vie.
- Encourager le secteur privé à encadrer une grande partie des candidats qui deviennent de plus en plus nombreux surtout au niveau secondaire et supérieur.
- Augmenter les contributions des bénéficiaires, le recouvrement des coûts, l'efficacité et les revenus propres des institutions de l'enseignement supérieur.
- Impliquer les communautés dans la construction, la gestion et la supervision de leurs écoles primaires.
- Améliorer le contrôle des finances et augmenter l'efficacité dans l'utilisation des ressources du Gouvernement à tous les niveau du système de l'enseignement.

5.3. Le Document des Stratégies de Réduction de la Pauvreté veut que l'éducation soit traitée comme un secteur. Il est important de coordonner les activités du MINEDUC, MIFOTRA, MINALOC, MIGEPROF et MINISANTE et aussi

d'avoir une idée claire sur la contribution des partenaires du développement, des ONG et des communautés locales pour l'enseignement. Pendant qu'un ministère (le MINEDUC) est responsable de l'éducation formelle, les autres ministères, les partenaires du développement et les ONG sont aussi impliqués dans le secteur de l'éducation. Voir le tableau ci-après concernant les Ministères et les partenaires internationaux du Développement sélectionnés.

Tous ces ministères sont impliqués de différentes manières dans le secteur de l'enseignement et dans les domaines importants de L'EPT.

Ministère Principal	Autres Ministères	Partenaires du Développement
MINEDUC	<ul style="list-style-type: none"> • MINALOC (alphabétisation et les fonctions de l'éducation décentralisées) • MINISANTE (partenariat dans la gestion du CHK) • MIFOTRA (formation professionnelle) • MINECOFIN (concentration sur la pauvreté, la planification financière, sectorielle) • MIGEPROF (le genre et la promotion de la femme) 	<ul style="list-style-type: none"> • Banque Mondiale • BAD • l'UE • DFID • Coopération Française • GTZ • Coopération Belge

5.4. Une approche holistique a été choisie pour le développement et la réalisation du secteur. Donc, étant donné que tous ces différents partenaires sont impliqués dans le secteur de l'éducation, on a entrepris l'Approche Sectorielle Globale (SWAp) au MINEDUC. Il s'agit d'un processus de planification et de gestion de l'éducation en tant que secteur au lieu d'une collection des projets et des sous secteurs non coordonnés. Ceci implique les partenaires de développement dans la préparation d'un plan stratégique du secteur et dans l'allocation des ressources consécutives. Ce processus demande une coordination conjuguée et un engagement partagé entre MINEDUC et tous les partenaires. La possession et l'autorité concernant le plan, appartiennent au gouvernement dont la capacité est renforcée pour qu'il puisse entreprendre le rôle d'exécuter le plan stratégique avec efficacité.

5.5. Etant donné que plusieurs ministères sont impliqués dans le secteur de l'éducation, le développement d'une Approche Sectorielle Globale donne le moyen d'assurer :

- La consistance des frais généraux et le financement des investissements des partenaires.
- La coordination et les relations de travail directes entre tous les acteurs du système.
- La planification et la gestion de l'éducation en tant qu'un tout.
- L'utilisation effective et efficace des ressources bien que limitées à tous les niveaux du système de l'éducation.
- La Promotion de l'équité et l'égalité du genre.

5.6. Le document de la Politique du Secteur Education souligne en grands termes les stratégies du Secteur Education dérivées des buts décrits dans le DSRP. Un Plan Stratégique pour le Secteur Education (PSSE) montre comment le MINEDUC (avec ses partenaires gouvernementaux MIFOTRA, MINALOC, MINISANTE et MIGEPROF) peut réaliser les buts de sa politique. Le PSSE intègre l'assistance de tous les donateurs et des ONG, accorde au secteur de l'éducation des stratégies convenues pour la réalisation des résultats présentés dans le document de la Politique. Ce Plan intégré permet aussi de réduire la fragmentation des ressources humaines et financières du secteur de l'éducation. Le PSSE présente un plan avec estimation des coûts pour chaque sous secteur pour une période de plus de 5 ans.

5.7. Le DSRP souligne l'importance de prioriser des programmes et des projets ayant un grand impact pour que ces programmes et ses projets puissent produire un plus grand impacte sur la réduction de la pauvreté. En éducation, ceci pourrait impliquer le choix des priorités des dépenses et des programmes dont la concentration est mis sur l'accès à la qualité de l'enseignement primaire. MINEDUC se concentre avec stratégie sur des domaines prioritaires sélectionnés en vue d'augmenter l'accès à l'éducation à tous les niveaux et améliorer la qualité de l'éducation. Ces priorités se placent dans le contexte de la stratégie générale du Gouvernement pour la réduction de la pauvreté. Les priorités sont :

- Augmenter l'accès à l'Enseignement Primaire en vue de réaliser l'EPU d'ici à 2010 et améliorer la rétention des élèves dans le système de l'enseignement. Ceci implique :
 - > L'augmentation du taux net d'inscription en 1^{ère} année
 - > La réduction du taux des redoublements
 - > Réduire le taux des abandons
- Réviser les curricula et fournir aux écoles des manuels scolaires en vue d'augmenter la qualité de l'enseignement et donner au peuple des compétences pertinentes. Ceci implique :
 - > Des compétences de vie et la sensibilité aux problèmes du genre.
 - > Des compétences de développement
 - > Des compétences de l'entreprenariat
- Améliorer la qualité de l'enseignement grâce à la formation au travail pour les enseignants non qualifiés et par un stage améliorée pour les débutants. Ceci implique :
 - > Au travail : augmenter constamment le pourcentage des enseignants qualifiés des chiffres actuelles de 81,2% dans les écoles primaires et de 51,9% dans les écoles secondaires (Données administratives préliminaires pour 2001/02).
 - > Stage : promouvoir les Instituts de Formation des Enseignants (TTC) et ISPK, y compris le lancement d'un Programme de Formation à Distance (PFD) pour le recyclage des enseignants des écoles secondaires à ISPK.
- Améliorer l'enseignement de la science et la technologie avec une attention particulière sur les travaux pratiques des laboratoires et la TIC.

5.8 MINEDUC a défini les objectifs spécifiques du Secteur de l'Education, tel qu'ils sont présentés au Ch.4. Il y a de grandes stratégies du secteur pour la réalisation des objectifs de la politique. Toutefois, des stratégies ont été définies aussi pour les politiques sous sectorielles. Elles sont groupées comme ceci :
- accès – qualité et pertinence – formation technique et professionnelle – disparités – VIH/SIDA et éducation à la santé. Le système de l'éducation et gestion est aussi inclus.

1. Accès à l'éducation

Politiques :

- L'Enseignement Primaire Universel sera atteint d'ici à 2010.
- L'Enseignement de base sera offert à tous les Rwandais d'ici à 2015.
- Le Développement et les Soins de la Petite Enfance (DSPE) seront offerts aux enfants par l'implication des différents partenaires et la promotion des services du secteur privé.
- L'éducation des masses par l'alphabétisation opérationnelle sera offerte à toute la population avec l'esprit de l'apprentissage à vie.
- L'enseignement secondaire et l'enseignement tertiaire seront plus répandus, en privilégiant l'externat à l'internat.

Stratégies :

- Augmenter les infrastructures et les équipements en fonction des normes fixées et de la population d'âge scolaire.
- Promouvoir les écoles privées à tous les niveaux.
- Encourager une plus grande participation de la part des parents et des autorités locales, dans les efforts d'éduquer leurs enfants.
- Publier le message qui dit que l'éducation est pour tous les Rwandais sans aucune discrimination.
- Appuyer la formation à distance.
- Actualiser le programme de l'alphabétisation des adultes et promouvoir les programmes post-alphabétisation.
- Former les formateurs pour l'alphabétisation et assurer la fourniture des matériaux de l'alphabétisation des adultes et les produits de consommation.

2. La Qualité et la Pertinence de l'Education

Politiques :

- Toutes les écoles utiliseront des programmes orientés vers la performance. Ils seront développés, leur suivi sera assuré et ils seront révisés quand c'est nécessaire. Les manuels scolaires appropriés seront fournis et des bibliothèques scolaires seront introduites.
- La formation des enseignants sera renforcée par les méthodes des stages et du travail et par la formation à distance. Des formes différentes de motivation pour enseignants seront mises en place.
- L'éducation sera caractérisée par la promotion de bonnes valeurs et attitudes de la Culture Rwandaise et celles de l'extérieur utiles au développement de notre pays.
- Les compétences de développement telles que les compétences de vie, les compétences pratiques et de l'entreprenariat seront renforcées à tous les niveaux du système de l'éducation.
- Tous les enseignants aussi bien que les écoles publiques ou privées, seront inspectés et les enfants feront les mêmes examens nationaux à la fin de chaque cycle de l'enseignement.
- Toutes les institutions de la formation des enseignants, leurs facultés et leurs cours seront accrédités. L'accréditation sera faite à base régulière.
- La capacité de recherche et d'évaluation des programmes sera développée au CNDP.
- Le système trilingue sera pratiqué dans toutes les écoles.

Stratégies :

- Développer le CNDP
- Former les enseignants à tous les niveaux de l'enseignement en nombre et qualité suffisants.
- Mettre en place toutes formes de motivation pour enseignants dont l'une d'elles serait l'augmentation des salaires.
- Renforcement du Conseil National des Examens.
- Renforcement de l'Inspection Générale.
- Développement, impression et distribution des programmes révisés et harmonisés.
- Fourniture des manuels scolaires convenables.
- Fourniture des équipements et des matériaux didactiques pour un enseignement/apprentissage approprié.
- Renforcer dans le système de l'éducation, les valeurs positives du Rwanda et d'autres cultures par le développements des programmes, l'ambiance de l'apprentissage et par la formation des enseignants.
- Engager le personnel pour mener la recherche dans les domaines critiques de la pratique de l'enseignement, des programmes et de l'évaluation.
- Encourager le développement d'une évaluation qui est pratiquée dans les écoles et former les enseignants sur cette compétence.
- Former des contrôleurs de qualité externes pour les institutions chargées de la formation des enseignants.
- Etablir une proportion enseignant – écolier de 1 : 45 pour l'enseignement primaire.
- Utilisation du kinyarwanda comme langue d'instruction dans le premier cycle du primaire et enseigner le Français et l'Anglais comme disciplines. Utiliser le Français ou l'Anglais comme langue d'instruction dans le deuxième cycle du primaire.

3. Formation Professionnelle et Technique

Politiques :

- Une attention spéciale sera accordée à la diversification de la formation professionnelle pour les Lauréats de l'enseignement primaire.
- Les opportunités de formation professionnelle seront créées pour la jeunesse qui ne fréquente pas des écoles et aussi pour les adultes et elles seront liées aux programmes d'alphabétisation.
- On encouragera l'enseignement professionnel et technique pour certains enfants qui ont fini le 1^{er} cycle de l'enseignement primaire et aussi au niveau du secondaire. Une technologie appropriée constituera la force motrice dans cette formation.
- Des liens seront établis entre les CFJ et le 2^e cycle de l'enseignement secondaire, technique et professionnelle pour que les jeunes gens puissent être transférés des CFJ au cycle supérieur d'une école professionnelle ou d'une école technique.
- Développer ces écoles de façon à ce qu'elles soient des piliers de développement dans leurs milieux d'implantation.

Stratégies :

- Etablir une école technique dans chaque province ou plus, selon les moyens.
- Enseigner et former les étudiants des instituts supérieurs techniques et professionnels sur la méthodologie pédagogique pour qu'ils soient capables d'enseigner au niveau secondaire une fois qu'ils auraient terminé leurs études.
- Utilisation du matériel local dans l'enseignement.
- Identifier les besoins des compétences pour le marché du travail pour assurer la pertinence des programmes de formation dans les CFJ.
- Développer des cours de formation pour la formation des formateurs des CFJ dans différents domaines des programmes.

4. Les Disparités dans l'Education

Politiques :

- Il n'y aura pas de disparité dans l'enseignement que ce soit du genre, de la région ou autre groupe.
- Les réalisations actuelles à l'égard de l'accès des filles au primaire et au secondaire seront maintenues et en même temps leur rétention sera améliorée et leur performance spécialement en Sciences, Mathématiques et Technologie, sera renforcée.

Stratégies :

- Contrôler de près la performance et les résultats des filles à tous les niveaux et prendre des mesures de correction nécessaires.
- Encourager la participation des filles dans les domaines qui sont liés à la science et la technologie.
- Insister sur la participation des femmes en éducation surtout dans l'alphabétisation rurale.
- Sensibiliser les parents et les communautés pour qu'ils suivent la performance de leurs filles à l'école.
- Créer et renforcer les associations des femmes spécialement dans les zones rurales.
- Mettre en place des actions affirmatives en faveur des filles pour augmenter le nombre de filles inscrites dans les cours de la science et technologie.
- Appuyer les zones marginalisées et les groupes vulnérables tel que les orphelins, les enfants chefs de menages, des enfants qui ont des besoins particuliers.

5. VIH/SIDA et Education à la Santé

Politiques :

- Tous les enfants scolarisés auront accès aux connaissances nécessaires sur le VIH/SIDA et les compétences de vie qui leur permettent de faire des choix raisonnés concernant le comportement individuel.
- Des compétences de vie sur le VIH/SIDA seront intégrées dans les curricula nationaux et dans les programmes de formation des enseignants.
- Les activités de sensibilisation des adultes et des parents sur le VIH/SIDA seront renforcées.
- Les programmes sur le VIH/SIDA seront intégrés dans tous les départements de l'éducation.
- L'une des responsabilités majeures de tous les enseignants et de tous les agents de l'administration sera d'assurer l'exécution des programmes du VIH/SIDA et des compétences de vie dans les écoles.

- Il n'y aura pas de discrimination contre les apprenants et les enseignants infectés du VIH ou atteints du SIDA. Des mécanismes seront établis (Conseils et Test Volontaire) pour conseiller et appuyer ces éducateurs et ces apprenants atteints du VIH/SIDA.
- Promotion de l'éducation sur la protection de l'environnement et la santé.
- Promotion de l'éducation à la santé dans toutes les écoles.

Stratégies :

- Réexaminer et réviser les programmes d'enseignement dans le but d'y intégrer les modules et les cours appropriés sur les compétences de vie et du VIH/SIDA pour tous les niveaux.
- Rétablir et renforcer les Clubs Anti-SIDA en entraînant les élèves à former leurs pairs et leur procurer du matériel didactique nécessaire.
- Réviser tous les cours de formation des enseignants pour y intégrer des modules sur le VIH/SIDA et les compétences de vie et donner la formation au travail pour tous les élèves des TTC.
- Créer et soutenir des postes des points « focaux » qui vont permettre de circuler les programmes et l'information au niveau central et provincial. Encourager une approche décentralisée, plus sensible et intégrée.
- Contrôler les interventions du gouvernement dans les secteurs par les inspecteurs des provinces et des districts et par les points focaux des provinces et évaluer leur efficacité d'une façon centralisée contre des critères fixés.
- Publier et circuler les politiques spécifiques du secteur de l'Education sur le VIH/SIDA, les lignes directrices, les règlements et usage.
- Mettre en place des centres de conseil et des soins du VIH/SIDA (ex. Conseil et Test Volontaire - CTV) et clarifier l'appui des ONG, Confessions Religieuses et les Organisations Communautaires.
- Incorporer l'éducation à la santé dans le programme d'enseignement.

6. Enseignement des Sciences et la TIC dans les écoles

Politiques :

- L'enseignement des sciences et des mathématiques et la TIC sera au centre de tous les niveaux de l'éducation.
- Les liens seront créés entre toutes les institutions de l'enseignement supérieur et les écoles primaires et secondaires.

Stratégies :

- Former des enseignants en grande masse pour les sciences et la TIC.
- Assurer des compétences pratiques et dans la mesure du possible donner les équipements de sciences et des ordinateurs aux écoles ciblées et progressivement à toutes les écoles.
- Créer des modèles des Centres d'Excellence en sciences, mathématiques et TIC au niveau secondaire.
- Développer le programme pour l'enseignement de la TIC pour tous les niveaux de l'éducation.
- S'assurer de la cohérence des programmes des sciences et des mathématiques aux niveaux primaire et secondaire.
- Etablir des relations de partenariat entre les institutions éducationnelles de différents niveaux.

7. Système d'Enseignement et Gestion

Politiques :

- Le Gouvernement Central sera responsable de la mise en place de la politique, des niveaux et des normes, du contrôle et de l'évaluation.
- Les responsables des Provinces et des Districts seront responsables de l'exécution des politiques du gouvernement.
- Les directeurs seront responsables du fonctionnement journalier de leurs écoles.
- La participation des parents, des enseignants et des utilisateurs des équipements de l'enseignement sera encouragée pour réaliser la transparence, la responsabilité vis-à-vis des finances, la prédictabilité, la participation dans un climat de la bonne gouvernance.
- La planification et la gestion du système seront basées sur des statistiques et information bien recherchées.
- Il y aura un contrôle et une évaluation du système adéquat.
- Les régulations, les règles et les actes de l'éducation seront révisés au besoin.

Stratégies :

- Renforcer le département de la planification aux niveaux centraux et décentralisés.
- Réviser les procédures liées à la gestion et l'administration de l'enseignement en vue de les adapter et les actualiser.
- Réviser et mettre à jour la législation de l'éducation.
- Apprendre aux enseignants la gestion et l'administration et faire en sorte que les directeurs des écoles aient régulièrement des formations spéciales
- Faire participer les parents et les communautés à la gestion des écoles dont ils se servent.
- Entreprendre l'évaluation dans chaque école pour voir si les standards du gouvernement sont réalisés et donner le rapport des résultats aux autorités responsables et au public.
- Apprendre à tous les enseignants des compétences de l'orientation et du counselling sur les carrières et les appliquer à toutes les écoles en se référant spécialement aux carrières et le VIH/SIDA.
- Augmenter et renforcer les SEGI au niveau central et décentralisé.
- Mettre en place des mécanismes de coordination et de circulation de l'information pour les SEGI et renforcer le partenariat.

Chapitre 6

Objectif spécifique pour chaque objectif de l'EPT

1. Les objectifs spécifiques ont été élaborés pour la réalisation de chacun des sept buts de l'EPT, à partir du diagnostic qui est élaboré dans le chapitre 3. Ils reflètent les buts de la politique sectorielle qui vise l'augmentation de l'accès à l'enseignement de base, l'amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé, l'élimination des disparités du genre, la garantie de l'accès équitable pour les groupes vulnérables et l'amélioration des niveaux de santé dans les écoles et réduire l'impact du VIH/SIDA dans l'environnement scolaire. Des stratégies basées sur des actions pratiques ont été établies et des résultats attendus pour chaque but ont été définis.
2. La deuxième partie présente un Plan d'Action pour exécution. Il donne les objectifs spécifiques, les sections et les résultats pour chaque thème de l'EPT. La description des activités incorpore des indicateurs mesurables de la réalisation de chacun des thèmes. Les coûts sont répartis à travers les délais de l'EPT.
3. Les contraintes majeures tel qu'elles ont été identifiées par les groupes thématiques et tirées des consultations entre les partenaires sont présentées en résumé ci-après. Des stratégies basées sur le plan d'action sont présentée au sein de l'approche stratégique globale du secteur.

4. Objectif 1 : Accroître et améliorer les soins de la petite enfance et l'enseignement (maternel et pré – scolaire) spécialement pour les enfants les plus vulnérables et défavorisés.

4.1 Les défis qui vont à l'encontre de l'expansion et amélioration de l'enseignement maternel et pré – scolaire.

- Le manque d'une politique nationale concernant la protection et l'éducation de la petite enfance.
- Le manque d'un programme harmonisé pour l'enseignement maternel et pré – scolaire.
- Le manque des enseignants et du personnel qualifiés pour dispenser les soins et la protection de petits enfants.
- Le manque des enseignants formés pour l'enseignement maternel pré – scolaire. Ils sont ou bien sous-qualifiés ou ils ne le sont pas du tout.
- Les stages dans de formation des enseignants sont inadéquats.
- Il n'y a pas de matériaux didactiques spécifiques pour les écoles pré-scolaires.
- Le nombre des moyens de réception limités et très peu d'établissements pré-scolaires.
- L'ignorance des parents concernant l'importance de l'enseignement pré-scolaire.
- Des parents pauvres. Ils ne peuvent pas payer les frais d'inscription de leurs enfants dans les institutions pré – scolaires.
- Le manque de planning familial a des conséquences sur l'éducation, sur la nutrition, sur la santé et le travail des enfants.
- Des coûts élevés pour les services de la protection et éducation de petits enfants.
- Les lois de protection des enfants ne sont pas appliquées.

4.2 Stratégies de résolution des problèmes issus de l'expansion et de l'amélioration de l'éducation pré – scolaire.

- Accroître la disponibilité des programmes pré – scolaires, des matériaux didactiques et des guides pour les enseignants.
- Donner du soutien matériel et financier pour la construction des infrastructures pré – scolaires.
- Réhabiliter les CEAPS et réformer le programme pré-scolaire.
- Adopter, dans la structure de l'enseignement pré-scolaire, une politique favorable envers les enfants qui vivent dans des circonstances difficiles ; initier un système d'adoption et de bourses au niveau des provinces et des régions.
- Appuyer la création des structures communautaires physiquement accessibles et créer des liens entre les structures d'intervention dans le sous secteur tel que les centres de santé, les centres de vaccination, les centres nutritionnels, les établissements pré-scolaires, jardins d'enfants et les écoles maternelles.
- Définir les responsabilités individuelles et celles de l'Etat en ce qui concerne l'éducation pré-scolaire.
- Encourager le débat sur la nature des enfants, leur développement et leurs besoins à chacune des étapes différentes de leur développement. Sensibiliser et former ceux qui y sont impliqués.
- Développer un cadre de sensibilisation plus fort par des ONG pour le changement de mentalité.
- Encourager la recherche sur les jeux, les jouets, les histoires, les légendes et les chants rwandais pour les vulgariser.
- Encourager l'innovation et l'initiative dans la structure organisationnelle pré-scolaire, spécialement dans le secteur privé et aussi encourager l'implication des partenaires sociaux.
- Développer un programme d'éducation pré-scolaire et produire des matériaux d'apprentissage.
- Appuyer les opérateurs des écoles et des communautés. Encourager une gestion correcte des institutions pré-scolaires privées. Chercher des contributions privées pour l'investissement de l'éducation pré-scolaire.
- Créer des centres pilotes dans les différentes provinces et même dans les districts.
- Créer des centres des jeux pour les enfants ; fabriquer des équipements de l'enseignement et pour des jeux et des meubles convenables.

5. Objectif 2 : Faire en sorte que d'ici à 2015, tous les enfants, les filles en particulier, les enfants vivant dans des circonstances difficiles et ceux des minorités ethniques, aient accès à l'enseignement primaire, obligatoire, gratuit, et de bonne qualité.

5.1 Défis et problèmes d'Accès

- Le manque d'enseignants qualifiés. (La création des Centres de Formation pour Enseignants pourrait résoudre ce problème).
- Le manque de motivation pour enseignants.
- Une carte scolaire inadéquate (de longues distances entre l'habitation et l'école).
- L'insuffisance des manuels scolaires et des matériaux didactiques.
- Les habitats dispersés rendent difficile la conception de la carte scolaire et le secteur de recrutement scolaire.
- Les niveaux de santé et de nutrition pour les enfants sont faibles et inadéquats.
- Participation des parents très limitée dans l'éducation de leurs enfants.
- Taux d'alphabétisation élevé chez les parents.

- Ignorance des parents concernant le bien fondé d'une éducation de basse complète et l'attitude des écoliers et des parents qui tendent à croire que la 6^{ème} année est la fin normale des études.
- Le taux faible de transition de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire n'encourage pas la continuation des études au niveau secondaire.
- L'état de pauvreté empêche les parents de payer les frais de scolarité pour leurs enfants spécialement quand les écoles augmentent les minervals, les prix d'uniformes et de la nourriture.
- Mauvaise communication entre l'administration des écoles, les parents et le MINEDUC.

5.2 Défis et problèmes de Rétention

- Le taux de redoublements et des abandons augmente au lieu de diminuer.
- L'ignorance des parents, même contexte que le problème d'accès, mentionné ci-dessus.
- Des salles de classe surpeuplées.
- La compétition intense à la fin de la 6^{ème} année cause un taux de redoublement assez élevé au niveau de la 5^{ème} année.
- La double vacation des classes.
- L'insuffisance des manuels scolaires pour les enfants et ce sera plus grave quand les taux d'inscription et de rétention seront améliorés.
- La formation sur la socialisation offerte par l'école a affaibli la discipline.
- Le faible taux de transition du primaire au secondaire.
- Les programmes d'études sont trop traditionnels et ne correspondent pas au profil de sortie des élèves.
- Faible compensation financière, faible motivation et statut social bas pour les enseignants.
- La faiblesse dans l'administration scolaire par des absences.
- La mauvaise gestion des finances dans les écoles puisque les Associations des Parents n'ont pas le pouvoir de prise de décision. Les autorités locales ne se sentent pas concernées et il y a un manque de coordination.
- Faible coordination entre le MINEDUC et les communautés locales.
- Législation dépassée et non-conforme aux circonstances actuelles.

5.3 Stratégies en rapport avec les issues d'augmentation d'accès et de rétention

- Accélérer la construction des écoles et des salles de classe, des infrastructures et situer les écoles plus près de la population qui va en bénéficier.
- Améliorer l'environnement scolaire (des toilettes, de l'eau potable, des terrains de jeux).
- Equiper les écoles avec des meubles, des matériaux didactiques, des manuels pour les enseignants déjà au service et la formation des débutants.
- Augmenter les taux d'admission et de rétention à tous les niveaux (primaire et secondaire).
- Donner un enseignement adapté aux besoins socio-économiques.
- Porter une attention spéciale aux besoins des filles, des groupes vulnérables et des milieux marginalisés.
- Donner des repas de midi à l'école pour encourager les présences et la journée scolaire complète.
- Encourager les communautés locales à participer entièrement à l'éducation.
- Améliorer le programme d'enseignement en y intégrant l'éducation à la paix et à la réconciliation.
- Renforcer l'Inspection et le Conseil National des Examens.
- Améliorer la formation initiale des enseignants.
- Conscientiser les parents et les partenaires locaux.
- Adopter des mesures plus fermes pour les parents qui refusent d'envoyer leurs enfants à l'école ou les empêchent d'y aller.

6. Objectif 3 : Faire en sorte que les besoins d'apprentissage pour les jeunes gens et les adultes soient satisfaits en leur assurant un accès équitable à un apprentissage approprié et aux programmes de compétences de vie.

- Former un plus grand nombre de jeunes gens qui ont abandonné l'école et ceux qui n'y ont jamais été, pour une variété des métiers.

6.1 Des contraintes de l'amélioration de l'accès à la formation professionnelle des jeunes non scolarisés.

- Les jeunes gens qui n'ont pas terminé l'enseignement primaire ne peuvent pas être acceptés dans une institution de formation professionnelle.
- Les centres de formation des jeunes ont une capacité d'accueil limitée, d'où la nécessité d'en construire davantage et de réhabiliter ceux qui étaient là avant 1994.
- Le manque d'équipement et des matériaux dans les CFJ.
- Les centres doivent s'auto-financer pour se développer.
- Les enseignants des CFJ ne sont pas qualifiés.
- Les problèmes d'ouverture à la communauté environnante pour les CFJ.
- Les présences dans les centres des jeunes en formation sont insuffisantes et il manque une conscience adéquate sur les opportunités de formation professionnelle que l'on peut donner si cette capacité est développée.

6.2 Des stratégies pour répondre aux problèmes liés à l'amélioration de l'accès, à la formation professionnelle et à l'apprentissage pour la vie des jeunes non scolarisés.

- Augmenter la capacité des CFJ pour qu'ils puissent accueillir un plus grand nombre de jeunes, de 5% à 80% d'ici à 2015.
- Former assez de formateurs pour les CFJ pour qu'ils puissent former un plus grand nombre des jeunes non scolarisés.
- Améliorer la qualité de la formation professionnelle dans les CFJ.
- Organiser des séminaires sur la nécessité d'améliorer la qualité dans les CFJ et les moyens de répondre à ces besoins.
- Développer et harmoniser les programmes d'enseignement pour les CFJ.
- Encourager la formation au travail.
- Adapter les programmes aux jeunes qui n'ont pas terminé l'enseignement du primaire.
- Définir une politique de formation professionnelle pour les jeunes non scolarisés.
- Promouvoir le système d'auto financement dans les CFJ et leur donner des matériaux de production pour qu'ils puissent arriver à s'auto financer.
- Créer des agences de vente des produits fabriqués dans les centres.

7. Objectif 4 : Améliorer les niveaux d’alphabétisation des adultes, spécialement pour les femmes et augmenter l’accès équitable à l’enseignement de base et à la formation continue pour adultes

7.1 Contraintes concernant l’amélioration de l’alphabétisation des adultes

- Contraintes liées à la culture, à la tradition, à l’ignorance et à la pauvreté.
- Le manque des agences spécialisées pour l’alphabétisation fonctionnelle.
- Des programmes faibles dans la sensibilisation des population cibles et dans l’élimination de l’analphabétisme.
- Les formateurs de l’alphabétisation ne sont pas motivés.

7.2. Des stratégies pour améliorer l’alphabétisation et augmenter l’accès à l’enseignement de base pour les adultes.

- Développer une politique nationale de l’alphabétisation.
- Identifier le nombre des adultes analphabètes dans tout le pays.
- Sensibiliser les autorités en général et la population sur l’importance de l’alphabétisation fonctionnelle.
- Coordination des activités de tous les acteurs de l’alphabétisation des adultes dans le cadre de la politique nationale et des lignes directrices.
- Intégrer des programmes dans la politique nationale de développement pour éliminer l’analphabétisme. Cette action étant considérée comme l’une de ses priorités.
- Organiser la formation des formateurs et des agents de l’alphabétisation fonctionnelle.
- Equiper les centres d’alphabétisation avec des matériaux d’apprentissage.
- Contrôler et évaluer les activités de l’alphabétisation fonctionnelle.
- Promouvoir la post alphabétisation pour conserver l’utilisation et le développement des connaissances et des compétences acquises.
- Créer et équiper les centres de formation de l’éducation de base et de la formation continue.
- Développer la politique nationale et les programmes de l’enseignement de basse et de la formation continue.
- Organiser la formation des formateurs dans l’enseignement de base et formation permanente.
- Contrôler et évaluer les activités de la formation continue.

8. Objectif 5 : Eliminer les disparités du Genre dans l’éducation primaire et secondaire d’ici 2005 et réaliser l’égalité du genre dans l’éducation d’ici à 2015, avec l’objectif d’assurer aux filles un accès égal et complet pour la réalisation de l’enseignement de base de bonne qualité.

8.1 Des contraintes de l’élimination des disparités du genre

- Des facilités essentielles limitées pour les filles dans les écoles.
- Mauvaises conditions d’apprentissage.
- Des enseignants insensibilisés aux genre.
- Des programmes stéréotypes et le manque de matériaux sensibles au genre.
- Des statistiques scolaires non détaillés et non organisés sur le genre.
- Des valeurs socio-culturelles, des attitudes et des pratiques qui affectent le rôle et l’éducation des filles.
- La majorité des parents pauvres et analphabètes n’attache pas beaucoup d’importance à l’éducation, spécialement, celle de leurs filles.
- Des parents incapables de payer les frais de scolarité de leurs enfants et qui limitent l’accès des filles à l’éducation.

8.2 Des stratégies pour éliminer les disparités du genre dans l'éducation

- Réduire le nombre de filles non scolarisées en augmentant le taux de nouvelles admissions des filles de 10% d'ici à 2005.
- Encourager le développement de la politique sur l'éducation des filles.
- Plaidoyer et soutien transversal accordé aux initiatives qui visent l'amélioration de l'éducation des filles.
- Augmenter la capacité des écoles de prendre un plus grand nombre de filles.
- Augmenter l'accès des filles aux opportunités d'éducation alternative en vue de réduire le nombre de filles non scolarisées d'âge scolaire primaire.
- Encourager le développement de la politique sur les opportunités d'éducation alternative pour les filles.
- Appuyer les centres d'éducation alternatives pour les filles.
- Promouvoir l'apprentissage de qualité et sensible au genre pour réduire les taux d'abandon et de redoublement pour les filles des écoles primaires.
- Assurer l'autorité des filles dans les écoles pour encourager leur participation.
- Former les enseignants et les directeurs/directrices des écoles sur les droits des femmes et des enfants et inclure ces droits et la dimension du genre dans les programmes de formation des enseignants.
- Réviser et produire des matériaux d'apprentissage ayant une sensibilité appropriée au genre.

9. Objectif 6 : Améliorer la qualité de l'éducation dans tous ses aspects et assurer l'excellence pour tous afin qu'ils puissent réaliser des résultats prévus et mesurables dans l'apprentissage, spécialement dans l'alphabétisation, le calcul et les compétences de vie essentielles.

9.1 Des contraintes pour réaliser la qualité de l'éducation.

- Le manque du personnel et d'équipement dans le contrôle et l'évaluation des programmes d'enseignement.
- Des programmes surchargés.
- Le manque de matériel didactique (un livre pour deux élèves).
- Des proportions élèves/enseignants, qui sont élevées (58,9 élèves par enseignant et 73 élèves par enseignant qualifié).
- Le manque des enseignants qualifiés et compétents.
- Le système de double vacation dans les classes.
- Le non respect des directives officielles dans les matières de l'enseignement des langues.

9.2 Des stratégies à l'encontre des contraintes en vue d'améliorer la qualité de l'éducation.

- Evaluer les programmes d'études dans les écoles et les adapter aux besoins des enfants et à l'économie.
- Les parents, les enseignants et les communautés participent à la conception des programmes.
- Diminuer les proportions enseignants/élèves (1/120 à 1/60 du premier cycle et de 1/60 à 1/40 au second cycle) du primaire.
- Améliorer les techniques et les procédures d'enseignement pour aider les enfants à acquérir des compétences et des valeurs.
- Développer et renforcer la compétence des enseignants.
- Améliorer l'environnement de l'apprentissage dans les écoles.
- Mettre sur pied des infrastructures dans les écoles selon les normes de la qualité.
- Fournir aux écoles les matériaux et les manuels scolaires exigés par les programmes.
- Equiper les écoles avec du matériel didactique approprié et suffisant.
- Sensibiliser les parents et les communautés sur la santé des enfants.

- Faire en sorte que les parents participent activement au processus de l'éducation.
- Réhabiliter l'image de la profession enseignante.
- Sensibiliser les parents et les communautés sur le soutien à offrir aux enseignants.
- Promouvoir la création des coopératives d'épargne et de crédits pour les enseignants.
- Rétablir le système national du Suivi et de l'Évaluation de l'Apprentissage et réhabiliter le service de l'inspection scolaire.

10. Objectif 7 : Prévenir et limiter la propagation de l'infection du VIH/SIDA à l'intérieur et en dehors du milieu scolaire.

10.1 Des contraintes pour le développement des programmes sur le VIH/SIDA dans les écoles.

- Au début le VIH/SIDA était considéré comme un problème de santé seulement, mais maintenant c'est aussi un problème socio-économique et psychologique.
- Le personnel formé insuffisant pour traiter ce problème dans les écoles.
- Les ressources n'arrivent pas à temps et la coordination reste inadéquate.

10.2 Des stratégies de promotion du programme du VIH/SIDA dans les écoles.

- Coordination des efforts de tous les partenaires importants.
- Sensibilisation continue des parents, des élèves et des enseignants dans les écoles.
- Conscientisation renforcée sur le VIH/SIDA dans les écoles et dans les communautés.
- Fournir à tous les éducateurs des instructions d'urgence et d'autres matériaux pour le VIH/SIDA.
- L'assistance du personnel des provinces est nécessaire pour développer le programme.
- Intensifier l'information et la formation dans les classes en formant les enseignants et par l'utilisation des médias et des clubs anti-SIDA.
- Augmenter et améliorer les matériaux de l'apprentissage et de l'enseignement du VIH/SIDA.
- Fournir des données de l'information sur le VIH/SIDA à tous les niveaux des autorités locales et des institutions.
- Changer le comportement social des jeunes et des enseignants pour diminuer les risques de l'infection.
- Publier et distribuer des instructions sur la façon d'intervenir pour les cas d'urgence.
- S'entendre sur le code de conduite pour la profession des éducateurs, le faire circuler et l'appliquer.
- Intégrer les données de l'infection de VIH/SIDA dans le système SEGI amélioré.
- Réanimer les clubs anti-SIDA dans les écoles et introduire l'éducation des pairs.
- Répandre le programme sur le VIH/SIDA dans toutes les provinces.
- Développer une planification et une politique cohérentes pour le programme dans les écoles.
- Entreprendre l'évaluation de l'impact du VIH/SIDA dans le secteur de l'Éducation.
- Encourager la capacité de gestion du secteur dans l'exécution du plan à travers le développement des capacités du service chargé du VIH/SIDA au MINEDUC et pour les Directeurs et les Inspecteurs.
- Intégrer les services d'orientation et du counselling avec test volontaire du VIH/SIDA et d'autres activités de réduction de la pauvreté en général.
- Intégrer la sensibilisation sur le VIH/SIDA dans les programmes de l'Éducation à la Santé scolaire (comme par exemple dans le programme de la Science et Technologie Élémentaire).

Chapitre 7

Mecanismes de mise en application du Plan d'Action

1. La réalisation des objectifs qui sont dans ce Plan d'Action dépendra des mécanismes de l'exécution et aussi des procédures efficaces de suivi et d'évaluation.
2. Les éléments clés de la structure de gestion préparés pour l'EPT en 2001 continueront en vue d'assurer la continuité et une sorte de supervision adéquate.
Le Forum National pour l'Education continuera d'assumer le rôle de l'organisation complète. Il aura une politique et une fonction de coordination telle que c'est décrit dans le Cadre de Dakar pour Action. Le rôle principal sera d'assurer la contribution de différentes activités du Plan d'Action à la réalisation des objectifs fixés pour l'EPT au Rwanda. Ceci exige qu'il y ait la coordination, au niveau national, des représentants des Ministères, des Institutions, des ONG, des Eglises et des organisations tant nationales qu'internationales ayant des rôles dans les programmes d'Education au Rwanda. Les membres du Forum se rencontreront régulièrement, probablement une fois le mois, pour que le forum accomplir son rôle.
3. Le Secrétariat actuel pour le Forum est établi au MINEDUC, il est situé au niveau central au sein de la Direction de l'Enseignement Pré-scolaire et Enseignement Primaire. Il va continuer son rôle d'intermédiaire entre tous les différents dépositaires et partenaires impliqués dans la mise en application du Plan d'Action. Il va faire le suivi et assurer la coordination des activités de la mise en application par les différents partenaires au sein des constituants du Plan d'Action pour l'EPT. Les modalités seront fixées pour ce but. Il va aussi promouvoir la conscience générale concernant l'EPT et les actions exécutées sous ce Plan.
4. La coordination reflétera la politique gouvernementale de décentralisation au niveau provincial. Elle sera basée dans la division de l'Education au sein du bureau provincial. Ceci peut faciliter la relation entre les activités de l'EPT du niveau provincial aux politiques et aux stratégies générales de développement pour la province.
5. Il y aura une coordination régulière assurée par le Coordinateur National dans la transmission de l'information nécessaire relative à différentes actions de chaque objectif de l'EPT. Le Coordinateur National et le Secrétariat peuvent alors harmoniser de tels données en vue de faire le suivi de l'exécution au niveau national. Le contrôle au niveau tant national que provincial sera basé sur des indicateurs mesurables en fonction des résultats indiqués dans le Plan d'Action pour chaque objectif de l'EPT.
6. Par après, une telle information et des rapports de suivi par le Coordinateur National et le Secrétariat, seront transmis au Forum National et aux Ministères concernés. Ceci permettra d'informer régulièrement tous les concernés sur le progrès général dans l'exécution du Plan d'Action et les objectifs de l'EPT.

2^{ème} Partie

Plan d'Action pour L'Exécution

Introduction

La deuxième partie présente un Plan détaillé de l'Exécution pour l'EPT. Il est présenté par rapport aux sept Objectifs de l'EPT tel qu'ils sont présentés dans la première partie, au Chapitre 6, c'est à dire :

8. L'enseignement pré-scolaire et maternel.
9. Accès et rétention à l'enseignement primaire.
10. Accès à la formation professionnelle pour la jeunesse non scolarisée.
11. Alphabétisation et accès à l'enseignement de base pour les adultes.
12. Disparités : Accès et rétention.
13. La qualité dans l'enseignement primaire.
14. VIH/SIDA et éducation à la santé.

Le Plan est présenté sous forme d'un ensemble de sept tableaux, de la page 59 à la page 64. Un tableau pour chaque Objectif de l'EPT. Il y a un ensemble d'Objectifs Spécifiques (correspondants aux Stratégies). Chaque Objectif Spécifique sera réalisé sous une variété d'activités. La description des activités montre ce qu'il faut faire et donne aussi des indicateurs quantitatifs, quand c'est juste. Les coûts des Activités sont présentés en trois périodes. L'allocation réelle du budget pour 2003 est donné dans une colonne séparée. La période de cinq ans (2004-2008) du DSRP est bien montrée. Les activités et les coûts pour 2004-2008 correspondent au cadre de travail de l'Education de Base du Plan Stratégique du Secteur Education (PSSE). Ceci est une projection à terme moyen. La plus longue projection (2009-2015) est aussi donnée. Ces trois délais reflètent ensemble la période d'exécution de l'EPT international.

Les Coûts de l'Exécution du Plan de l'EPT

1. L'estimation des coûts des activités reflètent l'évaluation des groupes thématiques. Les consultations entre les ministères concernés et les partenaires ont contribué à la compréhension réaliste du financement nécessaire pour réaliser les Objectifs Spécifiques proposés et exécuter les activités qui leur sont associées. Le calcul des coûts des activités a été fait dans la mesure du possible avec des coûts unitaires convenus standards.
2. La page 57 présente un résumé des coûts. Ce tableau montre des coûts estimés pour chaque Objectif de l'EPT par période de temps. La proportion relative à un Objectif de l'EPT et les activités fixées par rapport au total de tous les objectifs pendant une période de temps (2003, 2004-2008 et 2009-2015) est donnée en pourcentage.
3. Les coûts suggérés pour les activités de sensibilisation ont été présentés en un seul tableau. Le total des coûts pour la sensibilisation se présente aussi sous forme de ligne dans le résumé des coûts.
4. La colonne finale dans le résumé des coûts montre les coûts proposés pour toute la période de 13 ans de l'EPT (2003-2015) par objectif (thème) de l'EPT.
5. Le résumé des coûts donne une vue d'ensemble de l'estimation des coûts et ainsi contribue à la compréhension des rentrées d'investissement anticipées qui sont nécessaires sur la période 2003-2015.

Résumé Des Coûts

Le tableau ci-après montre le coût estimé pour l'exécution du plan de l'EPT. Ces devis sont basés sur les meilleures données des coûts unitaires disponibles, de Mars 2003.

Le coût total du plan est estimé à **382.819.140.455 Frw.**

EFA PLAN OF ACTION -COSTING

Theme No	Period							
	2003 (Allocation)		2004-08 (ESSP)		2009-15		2003-15 (EFA)	
		%		%		%		%
1	369 723 363	1,63	1 914 235 387	1,47	2 632 861 250	1,15	4 916 820 003	1,28
2	4 666 855 810	20,56	26 427 164 230	20,30	47 321 108 360	20,58	78 415 128 441	20,48
3	387 272 801	1,71	1 990 545 449	1,53	2 825 054 250	1,23	5 202 872 503	1,36
4	533 862 798	2,35	2 770 117 302	2,13	3 850 692 900	1,67	7 154 673 004	1,87
5	28 456 600	0,13	151 750 051	0,12	214 913 349	0,09	395 120 000	0,10
6	2 973 788 989	13,10	15 442 348 916	11,86	22 298 633 650	9,70	40 714 771 580	10,64
7	1 599 021 836	7,05	8 493 381 764	6,52	12 483 112 400	5,43	22 575 516 014	5,90
							223 116 000	
	12 100 549 000	53,32	72 866 851 000	55,97	138 148 600 000	60,08	109	58,28
	35 340 399	0,16	139 720 401	0,11	153 178 200	0,07	328 239 000	0,09
Total	22 694 871 596	100,00	130 196 114 500	100,00	229 928 154 359	100,00	382 819 140	655 100,00

Education Pour Tous : Coût Proposés Pour les Activités de Sensibilisation

<i>Activité</i>	<i>Période</i>	<i>Quantité</i>	<i>Coût Unitaire</i>	<i>Coût de l'activité</i>	<i>Total pour 12 Prov.</i>
Réunion (Niveau Provincial)	2003	3	2.800.000	8.400.000	100.800.000
	2004-2008	12	2.800.000	33.600.000	
	2009-2015	21	2.800.000	58.800.000	
Séminaires (Niveau Provincial)	2003	3	5.863.750	17.591.250	211.095.000
	2004-2008	12	5.863.750	70.365.000	
	2009-2015	21	5.863.750	123.138.750	
Rédaction (pour Publication)	2003	1	150.000	150.000	1.350.000
	2004-2008	3	150.000	450.000	
	2009-2015	5	150.000	750.000	
Tranche sur Radio (2 minutes)	2003	1	36.000	36.000	324.000
	2004-2008	3	36.000	108.000	
	2009-2015	5	36.000	180.000	
Tranche sur Télévision	2003	1	30.000	30.000	270.000
	2004-2008	3	30.000	90.000	
	2009-2015	5	30.000	150.000	
La presse (4 fois l'année)	2003	3	400.000	1.200.000	14.400.000
	2004-2008	12	400.000	4.800.000	
	2009-2015	21	400.000	8.400.000	
				TOTAL	328.239.000

Les activités de sensibilisation planifiées impliquent six catégories des activités. Trois d'entre elles sont pour les réunions de consultation au niveau des provinces, les quatre autres sont prévues pour le Reportage des médias au niveau national.

Les fréquences de ces différentes activités sont planifiées pour les trois périodes de L'EPT

